

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du mercredi 26 mars 2014 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 26 maart 2014 te 19u00

M. le Président - M. De Voorzitter:

Je déclare ouverte la séance publique.
Ik verklaar de openbare zitting geopend.

M. le Président :

Nous pouvons entamer le Conseil du jour. Nous en sommes au point un avec le Règlement Général de Police, je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

D'abord j'ai demandé, enfin je vous ai demandé, avant le Conseil communal, l'autorisation pour quelqu'un de pouvoir être filmé. On vient de me refuser, de répondre défavorablement à cette demande. Moi je voudrais simplement qu'on m'explique un jour sur quelle base on décide tantôt d'accepter ou de refuser des demandes de filmer. Alors qu'on ne vienne pas me dire quand c'est la presse, on dit oui quand c'est le privé, on dit non parce qu'il y a quelques mois, vous avez des personnes privées qui nous ont filmé ici, et on nous a dit soi-disant que c'était pour la télé marocaine et ce n'était pas pour la télévision marocaine mais, c'était pour des privés qui font des reportages qui parfois sont diffusés ou vendus sur les télévisions marocaines. Alors moi je suis désolé, je trouve ça tout à fait déplacé de votre part de refuser ça. Je ne vais pas faire d'incidents aujourd'hui, mais en tout cas tant qu'on n'éclaircit pas sur base de quoi on décide d'accepter ou de refuser l'autorisation de filmer, je refuserai toutes demandes d'être filmé ici au Conseil communal et puisque c'est prévu dans le R.O.I. ben j'espère que vous allez le faire respecter.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Mijnheer De Block ? Hetzelfde punt ? Neen ? Monsieur Vossaert vous vouliez intervenir sur le même point ? Non ? Ok.

Nous en sommes donc au point un du Conseil communal « le Règlement Général de Police » et ja Mijnheer De Block ?

M. De Block :

Je voudrais savoir, donc je pense que ce qui fait référence, selon la Nouvelle loi communale, c'est l'invitation que reçoivent les Conseillers communaux à la maison, version papier, et donc dans cet ordre du jour, je ne vois point le Règlement de Police. Je voudrais vous demander comment cela se fait qu'on discute aujourd'hui au point un le Règlement de Police ?

M. le Président :

Ben il est à l'ordre du jour depuis le début.

M. De Block :

Ça c'est la lettre que j'ai reçue avec l'ordre du jour et le point un, c'est « l'enseignement fondamental francophone », le point deux « octroi d'un subside », le point trois « plan d'urgence », il y a nulle part le Règlement de Police donc je voudrais qu'on reporte ce point.

M. le Président :

Monsieur De Block il y a eu un complément d'ordre du jour, il y a eu une Section réunie qui a été organisée hier, vous avez reçu la convocation et donc vous aviez la possibilité d'y participer.

M. De Block :

Evidemment, c'est clair. C'est juste. L'ordre du jour n'est pas décidé ni approuvé aux Sections réunies. L'ordre du jour, c'est celui que les Conseillers reçoivent, au moins, je pense que c'est sept jours à l'avance et ça c'est l'ordre du jour que les Conseillers ont reçu

M. le Président :

Et il y a la possibilité de rajouter des points à cet ordre du jour. Ce qui a été fait, ces points ont été mis sur le BO et ont été mis à la disposition des Conseillers communaux, ça je vois cette version-là également voilà. Il n'y a pas de problèmes que pour faire passer le point de cette façon-là.

M. De Block :

Ceux-là sont prévus par la loi.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Sur le même point Monsieur le Président, moi j'ai un problème. Donc je ne vais pas parler du point un parce qu'effectivement on a eu une Section réunie et donc on savait que ce point allait être ajouté mais néanmoins, aujourd'hui, j'ai, comme je fais d'habitude pour le Conseil communal, j'ai imprimé l'ordre du jour complémentaire parce que dans BO j'attends toujours le dernier moment, parce que dans l'ordre du jour complémentaire de BO vous avez l'ordre du jour avec en gras, ce qu'on rajoute, et cette fois-ci, je me suis rendu compte qu'il n'y avait rien dans l'ordre du jour complémentaire. Tout était dans le BO d'origine. Ça veut dire, en ce qui me concerne, moi je n'ai pas remarqué qu'on avait par ex. le point six « règlement communal sur les marchés » qui est un règlement important. Moi je ne l'ai pas lu. Je suis dans l'incapacité de me prononcer sur un règlement aussi important. Alors je ne vais pas le demander pour le point un, mais en tout cas pour tous les autres points qui ont été rajoutés comme ça, sans nous l'avoir signalé comme ça se fait

d'habitude. Je ne veux pas saboter de quelque façon que ce soit le Conseil communal. Je demande le report de ces points parce qu'exceptionnellement, et d'ailleurs j'ai téléphoné au Secrétariat, on m'a confirmé que dans le BO complémentaire il n'y avait rien, il fallait imprimer le BO original et dans le BO original, il n'y a rien qui apparaissait en gras. Evidemment le point un, c'est parce que je le savais, j'ai participé à la Section réunie. Je pense que Monsieur De Block n'était pas là, voilà donc moi, je suis vraiment navré de vous le dire, je ne sais pas me prononcer sur les autres points, d'autant plus je vous dis un règlement communal sur les marchés, c'est un document important, je l'ai ici mais moi je n'ai pas eu le temps de le lire, l'examiner, à moins que certains soient prêts à le voter aveuglement, ce n'est pas notre cas. Donc moi, je suis prêt, pour le Règlement de Police, à ce qu'on ait une discussion, parce qu'on a eu Section réunie, on va être honnête, pour les autres points, je suis désolé mais, à moins de le demander dans l'urgence aujourd'hui, mais alors il vous faut les deux tiers et ça vous ne l'avez pas.

M. le Président :

Je viens de poser la question au Secrétaire communal pour voir ce qui s'était passé, on ne sait pas. Est-ce qu'il y a eu une erreur de manipulation ou un problème technique ? On n'a pas la réponse et donc on ne peut pas vous expliquer pourquoi l'ordre du jour a été fait, a été construit comme ça et que la numérotation a été refaite complètement. On essaiera de comprendre, je suis occupé à essayer d'expliquer ce que je viens de comprendre hein. Donc on essaiera de comprendre ce qui s'est passé et pourquoi cet événement-là s'est produit. Maintenant, effectivement, ça pose un problème parce que les Conseillers n'ont pas eu la possibilité de prendre connaissance de ces points-là.

M. le Président :

Je cède la parole à Madame la Bourgmestre qui vous expliquera pour le problème du plan des marchés.

Mme la Bourgmestre :

Pour les points qui sont, qui ne nous ont pas été communiqués, enfin visiblement il y a eu un problème technique, je suis désolée et donc ma proposition comme ce sont quand même des points importants, notamment sur l'organisation des marchés puisque c'est un point qui est sorti du Règlement Général de Police pour s'appliquer de manière autonome, ma proposition, c'est que ce point soit examiné demain, que vous ayez le temps d'en prendre connaissance et pouvoir poser toutes les questions utiles et nécessaires à l'occasion du Conseil communal de demain puisqu'il est plus que probable qu'il y aura une suspension de notre séance.

M. le Président :

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'entends bien la proposition de Madame la Bourgmestre. Moi je vous ai donné l'exemple du règlement communal sur les marchés. Je dois encore voir si les autres points nécessitent aussi des examens plus approfondis. Maintenant la Bourgmestre s'exprime comme si d'office on avait une séance demain et puis la séance de demain, si il y en a une, ce n'est pas un nouveau Conseil communal, c'est le même ?

M. le Président :

Oui tout à fait.

M. Ikazban :

Donc il y a quand même une nuance importante.

Mme la Bourgmestre :

Vous entendez bien que c'est un problème d'ordre technique qui s'est posé. Je vous félicite d'ailleurs de l'avoir relevé.

M. Ikazban :

Je vous en prie, c'est notre rôle hein. Nous sommes une opposition positive. On est là pour vous aider.

Mme la Bourgmestre :

Je l'apprends ce soir au Conseil communal. Je n'en ai pas été informée au préalable. Donc la proposition qui est faite, c'est de pouvoir examiner les points qui posent questions dans la continuité, demain parce que sinon, il faut reconvoquer un nouveau Conseil communal.

M. le Président :

Parce qu'il n'y a pas de règlement qui sera d'application pour les marchés, tant qu'on n'aura pas voté, puisqu'il est sorti du RGP.

Mme la Bourgmestre :

Vous pouvez admettre que c'est vraiment indépendant de la volonté des Conseillers communaux.

M. le Président :

Moi, on m'a imprimé mon ordre du jour ce matin, donc j'ai pris connaissance de l'ordre du jour ce matin et j'avais tout dans l'ordre et je ne me suis pas intéressé, je le reconnais, à faire la comparaison entre l'original et celui-ci. Il y a un mail qui a été envoyé avec les modifications vendredi.

Mme la Bourgmestre :

Voilà, écoutez, c'est un problème d'ordre technique, donc moi je donne la parole au Secrétaire communal pour qu'il vous explique, il m'indique que le Conseil communal est souverain et qu'on peut très bien prendre une décision ce soir pour examiner ces points demain soir dans la continuité du Conseil communal qui peut être suspendu. Je cède la parole à Monsieur le Secrétaire communal.

M. le Secrétaire communal :

Au niveau de l'ordre du jour, comme l'a dit Madame la Bourgmestre, le Conseil communal est souverain et le Conseil communal peut donc déroger à l'ordre du jour qui lui

est soumis. Il peut aussi modifier l'ordre des points, la discussion de l'ordre des points. Maintenant si vous décidez souverainement de reporter ce point à demain pour en prendre connaissance, c'est parfaitement possible.

M. le Président :

On reporte à la fin du Conseil avant les interpellations et les motions. Maintenant il y a une autre solution Monsieur Ikazban. On peut également faire une suspension de séance pour permettre aux Conseillers de prendre connaissance des textes et voir s'il y a un problème par rapport à ça, mais pas une suspension de 48 heures.

Ik geef het woord aan de heer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Pourquoi est-ce qu'on ne peut pas reporter le point d'un mois ?

M. le Président :

Parce que le problème qui concerne le marché ...

Dhr. Van Damme :

Mais il n'y a pas de problème, vous reportez les deux d'un mois.

M. le Président :

Ça, on ne peut pas.

Dhr. Van Damme :

Oui, mais il faut être honnête. Si vous faites une erreur, même technique, ce ne sont pas les Conseillers communaux qui doivent en être dupe.

M. le Président :

Non, mais vous avez reçu les modifications vendredi. Donc voilà, après effectivement, il y a eu une erreur de manipulation qui fait que les points ont été intégrés dans l'ordre du jour normal au lieu de laisser l'ordre du jour complémentaire séparé mais vous avez eu l'information. Donc voilà pour l'instant vous faites un problème de procédure d'un problème technique et on en est désolé, on présente nos excuses, on ne l'a pas fait exprès, ça a été découvert récemment et Monsieur Ikazban reconnaît qu'il s'en est rendu compte il y a une heure ou peut être un peu plus et qu'il a communiqué à Monsieur le Secrétaire qui a constaté cela à ce moment-là également. Voilà, mais il n'y a personne qui a, jusqu'à présent, au moment où vous avez reçu les modifications, il n'y a personne qui a réagi ou qui m'a téléphoné pour me dire qu'est ce qui se passe avec ces points. Moi-même je ne m'en suis pas rendu compte. Je n'ai pas fait attention. J'ai pris l'ordre du jour qui sortait et puis voilà. Vous avez été informé des modifications. Je cède la parole à Monsieur Ikazban et après c'est le tour de Monsieur De Block.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, on n'est pas en train de chipoter sur des aspects de règlements. Si j'ai bien pris l'exemple du règlement lié au marché c'est parce que c'est un

document qu'il faut lire, il faut en prendre connaissance et il y a plusieurs points qui ont été rajoutés et dont on nous a pas signalé le rajout comme ça se fait d'habitude. Je pense qu'il y a une erreur qui a été commise. L'erreur est humaine enfin gouverner, c'est aussi prévoir et en ce qui nous concerne, pour moi, il faut reporter les points pour lesquels on n'a pas pu être informés, pour lesquels on n'a pas pu examiner les choses. Maintenant, pour le reste, libre à nous d'éventuellement discuter des possibilités de trouver une autre solution à l'occasion d'une interruption de séance éventuelle. Vous qui êtes très à cheval sur le règlement, vous venez de me refuser l'autorisation de filmer ici et puis quand il faut respecter le règlement en votre défaveur, ça vous pose un problème.

M. le Président :

Non, d'un côté il y a eu un règlement, de l'autre côté il y a eu un règlement technique. Ne mélangeons pas les choses s'il vous plaît. Ce n'est pas la même chose. On peut continuer à discuter pendant une heure...

M. Ikazban :

Pour le premier point, on a eu une Section réunie. Ce point-là, on savait qu'il allait arriver, pas de problème. Le reste des points, je suis désolé, dans l'ordre du jour complémentaire, il n'y avait rien, comme d'ailleurs parfois, très souvent, vous avez des points à l'ordre du jour où il n'y a rien dans les dossiers. C'est le cas encore aujourd'hui. Alors je ne sais pas s'il y a des Conseillers qui sont prêts à voter à l'aveuglette des points qu'on leur propose. En tout cas, en ce qui concerne mon groupe, on ne vote pas des points à l'aveuglette.

M. le Président :

Nous vous proposons de mettre les points qui ont été ajoutés au Conseil et d'une façon non visible, puisque c'est comme ça que vous dites que ça s'est passé, on l'a fait d'une façon non visible, donc ça veut dire que vous laissez sous-entendre que nous avons essayé de cacher des choses, ce qui n'est pas le cas, puisque c'est un problème technique. Dans ce cadre-là, nous vous proposons de reporter ces points-là à la fin de l'ordre du jour de la séance public et on vous propose de voter sur cette décision. Ce que nous avons la possibilité de faire, c'est donc à la fin du Conseil normal, nous passons aux motions et aux interpellations et au moment où nous arriverons à la coupure que nous faisons habituellement en fin de soirée, nous reportons à demain ce qui permet à tout le monde de prendre connaissance des points. Est-ce qu'on peut marquer son accord sur ces propositions ? Sinon, on passe au vote. Est-ce que vous êtes d'accord avec ça ?

Mme la Bourgmestre :

Il s'agit d'un problème d'ordre technique et nous voulons travailler en bonne collaboration avec évidemment le Secrétariat communal. Le Secrétariat communal a une charge de travail supplémentaire importante depuis la mise en place de ce nouveau Conseil communal et donc j'en parlais avec Monsieur le Secrétaire qui me dit que il y a des difficultés organisationnelles et que le programme BO et la nouvelle manière de traiter les dossiers pose des problèmes en plus dans le fonctionnement du Secrétariat communal. C'est pour ça que je prends la parole, pour vous demander d'avoir, sachant le surplus de travail qui est demandé au Secrétariat communal, de pouvoir prendre en considération que cet incident d'ordre technique est vraiment involontaire tant de la part des agents communaux directement concernés, que de la part des membres du Collège des Bourgmestre et Echevins ou des autres élus. Ce sont vraiment des circonstances tout à fait exceptionnelles et qu'évidemment il faudra mettre en ordre une procédure pour que

pareille difficulté ne se représente plus. Je crois qu'entre guillemets tous les points peuvent être abordés à l'occasion de cette séance avec éventuellement un report ou une suspension dans le cadre de cette séance. Je pense que ne pas permettre au Conseil communal de pouvoir aboutir par rapport aux points qui sont présentés ce soir, ce serait aussi de la part des Conseillers communaux, renvoyer la balle vers le Secrétariat communal et les mettre également en difficultés.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

J'avoue que je suis un peu surpris par ce que vient de dire Madame la Bourgmestre. A la fois je comprends que vous avez fait une erreur et vous demandez de vous aider à la réparer, mais c'est très lâche de votre part d'accabler le Secrétariat communal. Je trouve, au contraire, le Secrétariat fait un travail exceptionnel, vous rejetez la patate chaude au Secrétariat communal, je trouve ça vraiment petit. Je pense qu'en politique, il faut de temps en temps assumer les erreurs, même quand c'est les autres qui les commettent. Moi je vous dis simplement ici, vous avez un groupe avec des Conseillers communaux qui ont l'habitude de préparer leur Conseil communal et de préparer sérieusement leurs points. Ici, on n'a pas pu préparer un certain nombre de points qui ont été rajoutés. Nous pensons que ces points-là, d'ailleurs j'ai regardé, il n'y a pas péril dans la demeure, il y a encore un Conseil communal le mois prochain. Ils peuvent être abordés lors de la prochaine séance.

M. le Président :

Ik geef het woord aan de Heer De Block.

Dhr. De Block :

Je veux intervenir sur un autre point.

M. le Président :

C'est sur un autre point ?

Dhr. De Block :

Oui je, nous clôturons ceci et puis, c'est concernant l'organisation et les dates des Sections réunies.

M. le Président :

Merci.

Bon ben nous allons passer à l'ordre du jour et nous verrons point par point. Nous sommes au point un, nous ne changeons pas l'ordre du jour, nous restons sur l'ordre du

jour tel qu'il est placé ici et nous verrons point par point tel qu'il a été renvoyé vendredi par mail. Vous l'avez eu vendredi. Je ne peux rien dire d'autre hein.

M. Ikazban :

Si je comprends bien Monsieur le Président, un vous reconnaissez qu'il y a une erreur qui a été commise, vous reconnaissez notre bonne foi quand on vous dit qu'on n'a pas eu un certain nombre de points, qu'on n'a pas pu les examiner et en même temps vous tentez le coup de force. Ici vous voulez nous imposer l'examen de points qu'on n'a même pas pu lire, qu'on n'a même pas pu consulter, regarder. Je trouve vraiment que si c'est ça que vous faites, là c'est un dangereux précédent pour la démocratie.

M. le Président :

Non, non, absolument pas.

M. Ikazban :

Si ce n'est pas ça, alors rassurez-moi.

M. le Président :

Je vais être clair et je le répète une dernière fois. La situation de l'ordre des points est due à un problème technique pour lequel nous n'avons pas d'explication et nous demanderons une explication au Secrétariat pour savoir ce qui s'est passé et pour que ça ne se reproduise plus. Mais d'un autre côté, je suis désolé de vous dire et de vous confirmer que vous avez reçu un mail avec l'ordre du jour complet, avec les points qui ont été rajoutés dès vendredi. Aujourd'hui, vous faites un problème de procédure parce que l'ordre du jour complémentaire, les textes n'auraient pas été mis en gras dans l'ordre du jour et ils auraient été mélangés à l'ordre du jour normal et vous n'auriez pas eu une note séparée. Ça ne change rien. Vous avez reçu le mail avec tous les points et donc vous auriez pu, si vous aviez relu cet ordre du jour complet, vous auriez pu constater qu'il y avait des points qui s'étaient rajoutés et que l'ordre avait été modifié.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, je suis désolé mais ce que vous venez de dire, il faut quand même qu'on soit clair. L'ordre du jour, il fait un certain nombre de pages. On reçoit plusieurs ordres du jour. Par habitude, et je pense que je ne suis pas le seul, on imprime au dernier moment l'ordre du jour complémentaire pour ne pas gaspiller du papier. Quand vous intercalez des points dans l'ordre du jour, et je vous ai dit dans mon intervention de tout à l'heure je n'ai pas parlé du point un volontairement, quand vous intercalez des points et quand on ne le voit pas, qu'on ne le constate pas comme ça, c'est toujours fait précédemment, ça fait un an que l'on fonctionne comme ça, là il se fait qu'il y a des conséquences et des raisons qui font qu'on n'a pas pu fonctionner de cette façon-là, nous n'avons pas ces points, nous ne pouvons pas nous prononcer sur ces points-là. On vous dit simplement, en plus quand on regarde les points, il n'y a pas péril dans la demeure. Il y a encore un Conseil communal le mois prochain. En plus, quand vous parlez de vendredi, vendredi on n'est pas du tout dans les délais raisonnables, mais bon dans les délais prévus par la loi. Donc Monsieur le Président, moi je vous demande de grâce d'assumer cette erreur et puis pour passer à autre chose, de ne pas tenter ce coup de force démocratique ici.

M. le Président :

Nous reconvoquerons le Conseil communal pour ces trois points. On maintient simplement le RGP. D'accord ? Merci.

M. Ikazban :

Donc en fait vous reportez les points qui n'ont pas été rajoutés dans l'ordre du jour complémentaire dans le BO et vous demandez l'urgence pour le RGP ?

M. le Président :

Oui si vous voulez le comprendre comme ça.

M. Ikazban :

Ce n'est pas si je veux. Le règlement c'est comme ça. Vous demandez l'urgence pour mettre le RGP.

M. le Président :

Non, non, parce que ça a été mis à l'ordre du jour, arrêtons d'ergoter Monsieur Ikazban s'il vous plaît.

M. Ikazban :

Non, je n'ergote pas Monsieur le Président. Le règlement, c'est le règlement c'est tout.

M. le Président :

Je suspends la séance 5 minutes.

*La séance est suspendue 5 minutes.
De zitting wordt 5 minutes geschorst.*

M. le Président :

Je rouvre la séance.

Sur base du problème technique qui s'est posé et après discussion avec le Secrétaire communal et la proposition qui a été faite là tout de suite, nous allons nous retrouver dans la situation où nous allons aborder le Conseil communal en tenant compte de l'ordre du jour qui a été envoyé initialement, sans tenir compte de l'ordre du jour complémentaire qui a été envoyé. Pour cet ordre du jour complémentaire, un Conseil communal sera convoqué et d'après ce que j'ai entendu maintenant, la date serait le jeudi soir et non pas le vendredi. Monsieur le Secrétaire est occupé à essayer de lancer le conseil le jeudi trois avril, comme ça, à ce moment-là, ce n'est pas le vendredi du départ en vacances pour le carnaval. Donc le trois, nous reviendrons exclusivement sur ces points-là, si ça vous convient.

Je cède la parole à Monsieur Kazan.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, nous sommes favorables à votre proposition. Nous saluons le bon sens qui vous a animé et je précise simplement qu'il ne s'agissait pas que d'un problème technique, mais aussi du respect strict de la loi. Vous avez fait une proposition constructive et je pense que reconnaître ses erreurs, c'est tout en votre honneur.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Est-ce qu'on peut convenir de ça ? On fera une interruption de séance plus tard dans la soirée pour que pour qu'il y ait un Collège qui puisse décider de l'organisation du Conseil. On le fera juste avant les interpellations. Ça permettra de faire une pause à ce moment-là et avant minuit, sinon on est parti pour le vendredi. Merci.

Vous m'excuserez également parce que je vais partir du point original, et donc ça ne fera pas partie des fardes, qui ont été préparées et donc si je fais une erreur vous m'excuserez, mais ça veut dire que je pars sur la numérotation des points originaux et non pas sur les derniers points qui ont été donnés. Comme d'habitude je donnerai les titres et ça permettra à chacun de s'y retrouver. Ah non je vais suivre les points du dernier ordre du jour qui a été donné. Ça sera plus simple et je vous dis à ce moment-là si on passe le point ou pas.

Donc le point un qui est le Règlement Général de Police sera reporté au Conseil prochain.

2. Enseignement fondamental francophone - Désignation des représentants de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale du Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné - CPEONS.

Franstalig gemeentelijk basisonderwijs - Aanstelling van de vertegenwoordiger van de gemeente Sint-jans-Molenbeek in de Algemene Vergadering van " Le Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné - CPEONS."

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

3. Octroi d'un subside pour l'organisation de deux concerts dans le cadre d'une participation au Parcours 1080 - Asbl Café de La Rue.
Toekening van een subsidie voor de organisatie van twee concerten in het kader van een deelneming aan "Parcours 1080" - Asbl Café de La Rue.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

4. Plan d'Urgence et d'Intervention Communal - Convention préalable avec le Call center IPG Contact Solutions SA.
Samenwerkingsovereenkomst in het kader van het Tewerkstellingshuis van Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Vous êtes dans le plan d'urgence hein ?

M. le Président :

On est dans ce point-là, oui.

M. Ikazban :

Ma question simplement, on fait une convention avec le Ministère de l'Intérieur pour solliciter un Call center. Ma question est simplement de savoir, ce Call center ne se trouve pas à Molenbeek. Il y a quelques temps, on a eu la désagréable nouvelle d'avoir ici un Call center sur Molenbeek qui a annoncé la perte de plusieurs emplois, 60 emplois, je pense. Est-ce qu'on a réfléchi à l'éventualité de voir si on n'avait pas un Call center sur Molenbeek, qui aurait pu peut être faire partie de cette convention tout simplement ? Je ne sais pas si c'est possible.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je cède la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Vous savez que si le plan d'urgence devait être déclenché lors d'une crise majeure, il conviendrait d'ouvrir un centre de crise qui comporterait entre autres un Call center qui est chargé de répondre aux appels de la population et de les rediriger aux besoins vers les services psycho-médicosociaux. A Molenbeek nous avons opté pour un Call center

communal qui est fondé sur la collaboration volontaire et gratuite des membres du personnel, mais si ce Call center venait à être débordé et seulement dans ce cas-là, nous prévoyons d'avoir recours à un Call center professionnel. Pourquoi avoir choisi un Call center professionnel et comment l'avons-nous choisi ? En fait c'est la Direction Générale du Centre de Crise, donc du Ministère de l'Intérieur qui a conclu un marché public avec la société à laquelle nous nous adressons pour la mise en veille permanente d'une telle infrastructure et qui prend à sa charge les frais de veille. Si la Commune devait activer ce Call center et seulement dans ce cas de figure, elle devrait supporter des coûts d'activation et donc cette solution nous semble la plus pratique puisqu'elle constitue un filet de sécurité qui est activable en cas de besoin et qui se fait en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur. Donc il était logique que la Commune de Molenbeek s'adresse au même Call center.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Vous confirmez qu'on ne sait pas à l'avance le coût d'une telle opération, puisqu'elle est activée seulement si vous en avez besoin. Mais ma question c'était simplement de savoir, on a ici même, je pense, abordé la question de la perte de 60 emplois dans une société de Call center, il y en a d'autres à Molenbeek et je me suis demandé simplement est-ce qu'il n'y aurait pas moyen d'intercaler un Call center qui se trouve à Molenbeek puisque c'est le plan d'urgence qui doit être activé au départ de notre territoire.

M. le Président

Je cède la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Le Call center qui a fait l'objet d'une actualité à la fin de l'été n'existe plus. Les bureaux ont été vidés et nous, il nous semble logique, pratique de s'adresser au même Call center que celui qui est activé par le centre de crise le SPF Intérieur, car nous pensons qu'il a l'expertise nécessaire pour pouvoir répondre à la demande de Molenbeek-Saint-Jean, si le besoin s'en faisait sentir. Un Call center de crise a quand même une mission spécifique et je crois qu'on a tout intérêt à avoir le même Call center que celui qui existe au niveau du Ministère de l'Intérieur. Je ne peux pas donner d'autre réponse.

M. le Président :

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je ne vais pas épiloguer, mais je dirais simplement que les gens qui malheureusement ont été licenciés à Téléperformance étaient des gens compétents. Quand vous répondez, vous donnez l'impression que ces gens-là, ce sont des gens compétents et pas les autres. Dites simplement qu'il n'y a pas moyen ou que vous ne savez pas et je me contenterai de cette réponse.

Mme la Bourgmestre :

Je répète, nous avons fait le choix de nous adresser au même Call center que celui qui est activé par le Ministère de l'Intérieur comme centre de crise.

M. Ikazban :

Je répète ce que vous venez de dire. Vous avez fait le choix, donc vous n'avez pas fait le choix d'un Call center sur Molenbeek, c'est tout. Merci pour la réponse.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

5. Convention de fonctionnement avec l'asbl OLINA - Milieux d'accueil chaussée de Gand 375 'OLINA 3' et avenue Jean Dubrucq 224-226 'OLINA 4'.

Werkingsovereenkomst met de vzw OLINA – Kinderdagverblijven Gentsesteenweg 375 'OLINA 3' en Jean Dubrucq laan 224-226 'OLINA 4'.

M. le Président :

C'est un point qui sera reporté car c'est quelque chose qui avait été ajouté à l'ordre du jour. Excusez-moi, on me confirme que le point était à l'ordre du jour. Je cède la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

J'ai quelques remarques à faire quant à ce point de fonctionnement en ce sens que j'ai vérifié les statuts et un petit peu les conventions, notamment d'occupation, dont on parlera plus tard. A l'article un, il est décidé maintenant de prendre en charge sans discrimination les demandes d'accueil, qu'elles émanent directement des parents ou de l'Administration communale, conformément au projet d'accueil. Or, en vérifiant les statuts, je constate qu'on est loin de l'objectif puisque les statuts réservent 50% des places aux enfants des parents en insertion socio-professionnelle ou en situation d'urgence et cela n'a pas été changé au moniteur. Alors à l'article deux, s'agit-il d'un oubli ? Car pour Olina 3, l'article est limité à ce que la Commune reconnaisse l'utilité et le bien-fondé de la création et du fonctionnement, alors que pour Olina 4 que j'ai ci-dessous, nous avons le même poids, puis de verser des subsides à l'association, d'exiger que celle-ci demande ses subsides à temps. Il y a encore le n° de compte bancaire ou éventuellement les subsides seront perçus. Donc il y a déjà une incohérence à cet article pour ces deux conventions de fonctionnement. Je vous remercie de m'avoir entendu et je vote contre.

M. le Président :

Je vous remercie Madame Piquard et je cède la parole à Madame Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Voilà ces conventions pour Olina 3 et 4 sont reprises sur base des conventions précédentes d'Olina 1 et 2. Elles sont passées en Conseil d'administration et en Assemblée générale mercredi passé et elles ont été approuvées par ce Conseil d'administration dont une personne de l'opposition fait partie aussi.

M. le Président :

Merci Madame Vande Maele.

Je cède la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je voudrais quand même préciser qu'il y a un accord de l'ONE, de la COCOF et des Cabinets Frémault et Vervoort par apport à cette nouvelle collaboration. On a quand même les soutiens des pouvoirs publics, de ce type de conventions par rapport aux besoins réels en termes d'accueil sur le territoire de la Commune.

Mme Piquard :

Je ne suis pas à ce point-là.

Je me permettais d'attirer votre attention sur le fait que les objectifs ont complètement changé et que ça n'est pas paru au moniteur. Ici on nous demande d'approuver une convention où l'objectif est fondamentalement changé parce qu'il est réservé aux enfants des parents, donc 50% des places aux enfants de parents, non non non, ça c'était dans les statuts d'avant et maintenant ça existe toujours dans les statuts, mais ce qu'on nous propose maintenant, c'est de réserver 50% de la capacité de l'accueil aux enfants de parents habitants la Commune où qui y travaillent. Ça n'a plus rien à voir avec des parents en situation d'urgence ou en insertion socio-professionnelle ce qui est toujours inscrit au statut et c'est sur ça que je voulais attirer l'attention.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 26 votes positifs, 13 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 26 positieve stemmen, 13 onthoudingen.

M. le Président :

Nous passons ensuite au point suivant qui était le point six "Le règlement communal sur les marchés" qui sera reporté au prochain Conseil. Nous avons ensuite le point sept « subside au Club de Basket Le Royal Anciens Treize » qui sera reporté au prochain Conseil.

Je cède la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Le plan d'action jeunesse 2013-2018, c'est dans l'ancien oui.

M. le Président :

Non, non je ne suis pas dans l'ancien, je suis la numérotation du nouveau. C'est ce que j'ai dit au départ.

Mme Bastin :

Ça c'est ceux qu'on a reçu chez soi. Moi je n'ai rien d'autre.

M. le Président :

Si sur la table. Vous avez reçu un exemplaire complet, là tout de suite. Donc le point sept sera reporté au prochain Conseil. Le point 8 est également à reporter pour le subside au Tiger Club. Ensuite nous avons le point neuf.

9. Plan d'action jeunesse 2013-2018. Jeugdactieplan 2013-2018.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Mme Turine :

Je peux le présenter quand même ce point ?

M. le Président :

Excusez-moi. Oui mais comme on a eu une Section réunie, je me suis dit on roule. Je cède la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

La Section réunie, c'est pour les points plus techniques. Ici c'est quand même le politique. Donc pendant un an, il y a eu donc les états généraux qui ont permis une consultation de l'ensemble du secteur jeunesse de la Commune, mais également des moments de consultation de jeunes en tant que tel. Comme annoncé, ces états généraux devaient aboutir à deux éléments : la mise en place d'un Conseil des Jeunes et un plan d'action qui précise, qui redéfinit les missions et les objectifs en matière de jeunesse, à partir des services communaux. Donc ce plan d'action se présente en deux parties. Une première partie qui redéfinit plus précisément les missions des opérateurs communaux et une deuxième partie dans laquelle on retrouve les grands enjeux, les grandes thématiques qui sont ressorties lors des Etats généraux. Je ne vais effectivement pas tout présenter puisqu'on en avait parlé longuement hier. Pour celles et ceux qui étaient présents, simplement insister peut être sur une chose, ce qui paraissait important dans la rencontre avec le secteur, c'était essayer d'avoir une plus grande transversalité et une plus grande concertation de l'ensemble des acteurs. L'idée, c'est que le service Jeunesse puisse jouer ce rôle de mise en place des coordinateurs d'une plateforme jeunesse de l'ensemble du secteur avec mise à disposition de tout le secteur de la jeunesse, d'une série d'outils d'information, série d'outils également de formation à l'égard du secteur.

Un deuxième gros enjeu qui était ressorti, c'était toute la question de l'information et de l'orientation des jeunes et donc, c'est notamment dans ce cadre-là qu'a été en partie réorienté le projet dans le cadre du Contrat de Quartier, le pôle jeunesse qui sera boulevard Léopold II et les autres missions qui étaient déjà préexistantes au service Jeunesse, à savoir les missions de soutien financier par rapport au secteur, les missions d'organisation, d'activité et la gestion de la ludothèque sont maintenues mais sont également précisées et développées, notamment dans tout ce qui est action, l'idée de travailler plus en partenariat avec le secteur et plus en concertation avec des collaborations également plus larges, donc avec d'autres services communaux, mais également aussi de développer des partenariats avec d'autres Communes, puisqu'un des gros enjeux qui est ressorti de l'ensemble des Etats généraux, c'est de la part des jeunes et de la part du secteur, une demande d'ouverture, une demande de pouvoir sortir de Molenbeek, de pouvoir être à la rencontre d'autres réalités, d'autres jeunes.

La deuxième partie, les grands enjeux, qui sont ressortis, il y en a notamment un qui est transversal et c'est toute cette question de l'ouverture donc de la rencontre interculturelle et intergénérationnelle par rapport au public jeunesse. Donc toute la deuxième partie, l'idée est de pouvoir inspirer les projets menés par le secteur, par le service Jeunesse, également inspirer l'ensemble du secteur par toute une série de pistes. Certaines seront mises en application par le service Jeunesse et d'autres qui seront à disposition du secteur. Je voudrais en pointer l'une ou l'autre. Il y a évidemment l'enjeu très important de tout ce qui est lié à la question de l'identité. Les jeunes estiment qu'il est important pour eux de pouvoir être plus valorisés au niveau de leur identité par rapport aux autres, mais également aussi pas mal de questions liées aux origines multiples et aux cultures multiples qui sont présentes sur la Commune et donc de voir ça plutôt que de pouvoir valoriser ça et de pouvoir permettre de retrouver une certaine confiance en eux.

Un deuxième gros enjeu, évidemment toute la question liée à la maîtrise de la langue française non pas simplement comme un outil de communication, mais comme justement un outil aussi d'expression et donc de valorisation de soi et donc pas mal de projets. Notamment un projet qui va démarrer très très rapidement, qui est la mise en place d'une radio communautaire qui sera un outil à disposition du secteur, à disposition des groupes de jeunes pour pouvoir travailler sur la question de la langue de façon plus ludique, mais aussi de pouvoir communiquer et valoriser ce qu'ils font, ce qu'il sont auprès des autres en partenariat avec certaines radios et donc je reviens alors au niveau des opérateurs de la Commune. Là, la grande nouveauté c'est évidemment si ce Conseil des jeunes, donc on en a déjà parlé plusieurs fois ici, je ne vais pas y revenir très longuement, mais donc avec l'idée qu'un groupe moteur, pour l'instant, y travaille assidûment puisque le groupe moteur composé d'une dizaine de jeunes se voit tous les quinze jours pour élaborer, mettre en place ce Conseil et les élections du Conseil des jeunes auront lieu à l'automne prochain. Evidemment pour ce plan d'action, il y a la question des ressources. Nous avons déjà voté le budget le mois dernier, en février, dans lequel vous avez pu voir qu'il y avait une augmentation sensible du budget à destination de la jeunesse puisque pour l'ensemble du Collège, c'est réellement une priorité et l'équipe jeunesse sera renforcée par une personne, un animateur, qui s'occupera notamment du Conseil des jeunes. Voilà de façon brève je suis à disposition pour vos questions.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je cède la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci Monsieur le Président.

Je n'ai pas de question à poser. Je voulais simplement faire part du commentaire que nous avons dans notre groupe. Le plan d'action jeunesse qui nous est proposé vise à contribuer à l'objectif que la majorité s'est fixé en matière de jeunesse. Favoriser le bien-être et l'émancipation de tous les jeunes en leur offrant les outils pour que chacun ait les moyens de trouver sa voie, le chemin de la réussite et retrouve surtout le goût du futur. Comme le précise son incise d'introduction, il traduit une politique de jeunesse avec et pour les jeunes. De l'exposé, particulièrement enthousiaste et mobilisateur de Madame l'Echevine, j'en ai surtout retenu le principe des jeunes comme acteurs des projets. J'ai d'ailleurs été impressionné du foisonnement d'idées de leurs désirs de mobiliser tous les jeunes de notre Commune, de les fédérer autour des objectifs qui impliquaient responsabilité, démocratie, diversité, concertation et le désir de travailler en réseau. Les états généraux de la jeunesse avaient accouchés d'une série importante de propositions. Les jeunes de Molenbeek en ont tenu compte. Ce qui les a amenés à définir des axes thématiques englobant les problèmes vécus par les jeunes molenbeekois : soutien à la parentalité, question d'identité, scolarité, emploi, maîtrise de la langue, etc. En outre, le plan d'action prévoit l'installation d'un Conseil des jeunes, outil de participation et apprentissage du débat démocratique essentiel à la formation citoyenne des jeunes. Tout en étant ouvert à un plan présenté comme innovateur ou créatif, nous resterons attentifs à ce qu'il s'insère en harmonie avec les autres priorités de la Commune. Nous soutenons, bien sûr, pleinement cette proposition.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je cède la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Par rapport à ce plan d'action jeunesse, après avoir assisté aux différentes étapes qui ont mené à ce plan, c'est-à-dire les états généraux de la jeunesse, j'ai pu assister, mais de manière passive, aux tables rondes et à la réflexion des jeunes sur comment on va constituer par exemple ce Conseil de la jeunesse, Conseil de la jeunesse qui devra, et ça je l'ai dit au Sections réunies, devra être un véritable outil organe d'avis auprès du Collège, mais également du Conseil communal. Déjà dans le cadre des Sanctions administratives communales, on voit qu'il y a un véritable intérêt à mettre en place cet organe. Maintenant, j'espère qu'il y aura des balises pour éviter toute utilisation d'ordre politique de ce Conseil et notamment au niveau de sa représentation. Par rapport au plan, en tant que tel, je dirai qu'il y a beaucoup d'objectifs, que c'est fort ambitieux, c'est bien d'avoir annoncé une série d'initiatives qui sont reprises dans ce plan. On peut toujours s'opposer sur la faisabilité et la réalisation, ça on le verra au cours de la législature. J'avais seulement une petite réflexion, c'est qu'au fur et à mesure des étapes, quand j'ai un peu assisté aux tables rondes, etc. eh bien je me suis posé la question de la participation. Je m'explique. Je pense que, pour le moment, les jeunes qui participaient aux états généraux étaient souvent dans des structures d'encadrement, les Maisons de quartiers, les associations, les clubs sportifs, etc. et donc là, il y a quand même une difficulté et je pense que dans le cadre de ce plan d'action, c'est d'ouvrir, de décloisonner, si je peux reprendre un de vos termes que vous utilisez, eh bien je pense que ça, c'est un des objectifs qui doit être poursuivi dans ce plan, c'est d'essayer d'associer tous les Molenbeekois. On a parlé de collaboration avec des autres Communes, mais je pense qu'il faut avant tout penser aux jeunes de

Molenbeek et que tout le monde devrait être associé au processus démocratique, à tout ce qui est prévu dans ce plan.

Une autre remarque et j'en finirai là-dessus, on a de grandes ambitions quand on crée un Conseil de la jeunesse, eh bien il faut faire en sorte maintenant qu'il puisse durer, qu'il s'inscrive dans le temps et ça, c'est vraiment un défi que je lance aux jeunes parce qu'ils ont ici un outil, un véritable organe qui va pouvoir fonctionner grâce à eux et c'est là qu'ils devront effectivement devenir des acteurs et être responsables de ce qui a été mis en œuvre par le politique.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Ik geef het woord aan de Heer De Block.

Dhr. De Block :

Je suis vraiment content de découvrir les résultats de tout ce processus. Avec le PTB, on veut appuyer évidemment tout le processus participatif qui a donné lieu à ce plan. Quelques remarques quand même ou des préoccupations : j'ai vu dans le rapport des états généraux, que spécifiquement il y a un manque d'offres, d'activités, spécifiquement pour les jeunes ados. Je vois qu'il y a la Maison de l'ado ou le pôle jeune, mais ce qui manque dans les pistes et dans les priorités, finalement dans le plan de la jeunesse, c'est cet axe-là. Comment stimuler ? Comment garantir que les plus de treize ans ont plus d'attention ? On accorde plus d'attention à ce groupe-là. Je ne suis pas aussi défaitiste ou fataliste que certains, des constats dans les états généraux qui disent que c'est plus difficile, je pense que c'est un public avec plein de défis, pleins d'énergie et pour lequel aussi il faut avoir des activités qui sont à la hauteur des ambitions de l'énergie de ces jeunes-là. Deuxième remarque, en fait il y a deux domaines que je découvre dans le plan et qui touchent la scolarité et que j'aimerais bien découvrir ou creuser un petit peu plus en profondeur. D'abord, il y a le soutien scolaire et je pense vraiment que quelque chose qui était déjà annoncé vaguement, je pense qu'on devrait une fois se mettre ensemble avec l'Echevine, la Bourgmestre, l'Echevine de l'Instruction publique et l'Echevine de la Jeunesse et en discuter comment on fait un plan intégré sur ce soutien scolaire réellement, que ça vient aussi bien de l'école que de la jeunesse. Je veux vraiment que ça se fasse et qu'on puisse en discuter ici.

Deuxième axe, c'est l'aspect « Brede school ». Comment on appelle ça en français ? « L'école large » ? C'est donc l'aspect où les associations rentrent dans les écoles. Je pense qu'il faut se rendre compte qu'encore beaucoup d'enfants, encore beaucoup de jeunes ne trouvent pas leurs voies, leurs chemins vers les associations existantes. Je pense qu'une voie d'entrée importante est de motiver les associations qui souvent sont occupées dans les heures après scolaires, développer certaines activités pendant les pauses du midi pour les écoles, où en fait on touche tous les enfants quasi. On a vu dans les débats sur les garderies et sur les accueils scolaires qu'on en a tellement besoin, on touche un public beaucoup plus divers qu'on ne toucherait peut-être pas dans les associations de jeunesse.

Troisième remarque, c'est la question du haut de Molenbeek, je trouve qu'au niveau de ces associations de jeunesse, bizarrement le haut de Molenbeek est en fait très peu servi. Le bas de Molenbeek a pas mal d'organisations, mais vis-à-vis de la jeunesse

toujours pas assez. Mais quand j'ai fait l'exercice de trouver des organisations de jeunesse dans le haut, c'est juste le désert total et je ne peux pas croire qu'il n'y a pas de jeunes là-bas, donc je ne le découvre pas dans ce plan. Finalement la dernière remarque, c'est plutôt, je voudrais rejoindre mon collègue sur le souci des jeunes non-organisés en association et donc je voudrais demander comment le Conseil de la jeunesse va être nourri, va être ancré dans la réalité de ces jeunes-là. Je pense qu'un Conseil est déjà une forme organisée qui va être difficilement accessible pour ces jeunes et je voudrais savoir comment on va organiser des réunions de quartier, comment on va chercher les jeunes là où ils sont pour écouter ce qu'ils ont besoin.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je cède la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

J'étais effectivement présente hier à la Section réunie qui traitait de ce sujet et j'avais déjà interpellé Madame l'Echevine sur une série de questions techniques, mais notamment également politiques que je vais peut-être résumer brièvement. Mais si je salue l'initiative, et si effectivement je relève le caractère très ambitieux de ce plan notamment à travers la série et la pluralité des activités que ce plan propose, je m'interroge néanmoins sur les objectifs opérationnels et sur les critères d'évaluation de ce plan jeunesse. Ici, en fait, on nous propose sur la prochaine mandature, une série de projets très vagues dont on ne peut pas aujourd'hui, à l'heure actuelle, mesurer la faisabilité. Et moi, c'est ça qui m'inquiète un petit peu aujourd'hui, c'est concrètement comment allez-vous réaliser toutes ces activités, compte-tenu des moyens qui sont fortement limités. Allez-vous par exemple privilégier surtout la collaboration, pour ne citer qu'un seul exemple, en ce qui concerne l'emploi, prendre contact avec les organisateurs d'organismes qui existent déjà, que ce soit sur le territoire de Molenbeek ou en dehors, qui ont déjà une certaine expertise de la question, allez-vous surtout privilégier d'abord les partenariats ? Si oui et j'avais déjà posé la question hier, quels sont ces partenaires ? C'est-à-dire est-ce qu'il est possible qu'on puisse imaginer que dans les prochaines semaines, les prochains mois, on ait un plan, ne serait-ce que provisoire, dans un premier temps qui pourrait nous donner, peut-être, plus d'indicateurs quant aux partenariats qui seront mis en place ? Quels seront ces partenariats, quel sera justement ce plan opérationnel ? Est-ce qu'on peut envisager également de demander des dates, des échéances de concrétisation de ces projets ? Est-ce qu'il ne faudrait pas aussi finalement, j'ai envie de dire, privilégier aussi le réalisme de l'action et pas nous proposer un plan qui a surtout un caractère, comme je l'ai dit dans mon introduction, une visée plus ambitieuse ?

Ça c'est vraiment la question principale et alors je vais rejoindre mes camarades, rejoindre mes prédécesseurs pour en fait m'interroger sur la représentativité des jeunes. Ici, effectivement, les jeunes sont impliqués dans le projet et là, je salue encore une fois la constitution de ce Conseil des jeunes, c'est quand même une première et ça, je pense qu'il faut vraiment le reconnaître et le saluer !

Voilà, je m'interroge aussi sur qui va constituer ce Conseil des jeunes et j'espère qu'il sera constitué de tous les jeunes molenbeekoïses, en tout cas qu'il aura vraiment une représentativité de tous les jeunes, quel que soit leurs nationalités, leurs origines et pour

cela effectivement, il faut aller les chercher dans des quartiers ou il n'y a pas beaucoup de structures, de maisons de jeunes etc.

Je l'avais dit également hier, j'avais proposé de mettre l'accent aussi sur le volet interculturel. A ce niveau-là, il y a encore beaucoup chez de nombreux jeunes, d'énormes préjugés, d'énormes stéréotypes sur la culture d'autrui. Il y a énormément, je vais utiliser le terme oui, de comportements discriminatoires, voir racistes quand on ne connaît pas ou quand on méconnaît la culture d'autrui et je pense que là, le Conseil de la jeunesse devrait en faire une priorité et pouvoir garantir une représentativité culturelle, linguistique en son sein, sans quoi, on raterait un objectif noble. Je ne vais pas être très longue, mais je crois pour qu'on comprenne bien ici vraiment, je ne mets pas en cause le projet qui est bien, mais qui est trop ambitieux, j'ai l'impression et si on pouvait avoir ne fut-ce qu'un plan opérationnel avec des critères d'évaluations clairs, avec une ligne du temps, moi je pense qu'on pourrait alors être à même de mieux se prononcer sur un projet. Ici, on est un peu sur notre faim. C'est un bon projet, on a du mal à nous positionner, on aimerait bien soutenir, vraiment, mais on s'interroge sur tous ces manquements et on espère pouvoir obtenir réponses à nos questions et je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Donc nous voilà à devoir donner un avis et se prononcer en tout cas par rapport à ce plan. Peut-être deux remarques, c'est d'abord, j'ai relu à nouveau attentivement aujourd'hui le plan et je ne vais pas paraphraser ce qui a déjà été dit, mais il y a beaucoup, beaucoup de bonnes intentions. C'est un plan en fait avec plein d'idées, plein de projets. Est-ce que tout va se réaliser, comment on va le réaliser, ça c'est autre chose. Quand j'ai relu ce document, je me suis dit, ça m'a fait penser un peu à, il ne faut pas mal le prendre, ça m'a fait penser un peu, à la confiture. En fait, au moins on en a, au plus on l'étale. Ce n'est pas méchant, c'est simplement, mais il y a quand même une chose de positive, c'est que vous faites beaucoup beaucoup mieux que votre prédécesseur à votre poste et donc, Monsieur le Président, si je peux continuer à parler, j'ai quand même quelques inquiétudes dans ce plan et je vais les exprimer, parce que je suis un peu comme certains des collègues qui se sont exprimés, à la fois on a envie d'encourager les démarches positives, même quand elles viennent de la majorité, les élans positifs. Moi je me souviens quand même de Madame Turine en campagne électorale qui avait un programme électoral pour la jeunesse extraordinaire. La jeunesse, pour Ecolo, c'était la priorité des priorités et ici finalement, quand on va adopter ce plan, quand on va mettre en place ce Conseil consultatif, on sera à deux ans de législature. Il a fallu plus de deux ans pour faire tout ça alors que moi, je me souviens d'une campagne électorale avec plein, plein de beaux projets, plein, plein de belles déclarations et on est quand même à deux ans de ça et donc, on se demande combien de temps finalement on va devoir attendre pour voir des premières réalisations ?

Alors par rapport aux moyens, moi, ça m'a fait quand même un petit peu rire, mais je vous comprends vous avez du mal dans votre majorité c'est normal, oui les moyens ont sensiblement augmentés. J'aimerais bien qu'on me montre qu'est-ce qui a augmenté sensiblement. Dans le budget facultatif, c'est resté quasi statu quo. Alors si vous avez

augmenté quelque chose, c'est que vous avez retiré ailleurs et en tout cas, vous restez très très loin du million huit cent mille qui va être investi dans les caméras. Je pense qu'au niveau des moyens, ne nous faites pas croire que vous avez octroyé des moyens, les moyens supplémentaires que vous avez obtenus et qui sont clairs et que vous avez présentés plusieurs fois, c'est oui, vous avez obtenu une personne à temps plein pour s'occuper du Conseil consultatif de la jeunesse. Donc il y a une personne, à temps plein, qui va s'en occuper. Mais les inquiétudes sont ailleurs et elles ont été exprimées par certains de mes collègues, mais j'avais déjà fait la remarque lors de précédentes Sections réunies, donc pas celle d'hier mais bien avant. C'est une inquiétude par rapport au public touché, au public concerné. Moi il me semble que le public cible, les jeunes qui ne sont pas forcément les demandeurs, mais qui sont le plus dans le besoin, moi je pense qu'il y a un grand risque pour qu'ils se retrouvent complètement à côté, en tout cas pas concernés, pas touchés par vos belles initiatives et votre joli plan. Il n'y a qu'à voir vos états généraux. Vous l'avez reconnu vous-mêmes, vous avez eu l'honnêteté de le dire et c'est très bien. Ce n'est pas un reproche qui est fait à vous personnellement, c'est une réalité. Il y a des associations qui sont actives, dynamiques, elles amènent des jeunes, mais les jeunes du quartier, je prends comme image, je suis venu un jour au CCM et ce qui se passait au CCM était intéressant. Il y avait des jeunes qui rencontraient des acteurs communaux, des Policiers et autres, mais en allant au CCM rue Vandenoogaerde, je suis passé au coin et il y avait plein de jeunes qui traînaient et j'ai demandé, tiens est-ce que vous savez qu'il y a les Etats généraux ici juste à même pas cent mètres plus loin et on m'a dit non qu'est-ce que c'est. Vous n'êtes pas la seule à vous retrouver devant ce genre de difficultés. C'est vrai qu'entre dire il y a qu'à, y a qu'à, il y a une grande différence. Dans ce dispositif, il y a une part importante qui est la part belle et surtout au bénéfice des associations.

Alors soyons de bon comptes, je vous ai déjà fait la remarque plusieurs fois, moi je n'ai rien contre les associations. Molenbeek a toujours été riche d'associations en tout genre, d'ailleurs francophone et néerlandophone, très actifs d'ailleurs sur la Commune et c'est très bien. Néanmoins, ce qui m'inquiète, c'est la présence moins importante des associations, moins de jeunes des quartiers, des rues et puis une absence totale du dispositif social communal. Je ne sais pas où sont les travailleurs de la Commune là-dedans ? J'ai l'impression qu'on les met complètement à l'écart et quelque part, petit à petit, on va vers une privatisation de l'encadrement de notre jeunesse. On va vers une privatisation du social à Molenbeek-Saint-Jean. Est-ce que c'est ça qu'on veut ? Est-ce que c'est ça qu'Ecolo défend ?

Merci de m'écouter, merci !

M. le Président :

Votre temps est écoulé. Vous avez épuisé vos cinq minutes. Vous avez eu droit à vos cinq minutes. Elles sont affichées donc voilà.

Ik geef het woord aan de Heer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Tout d'abord, une remarque d'ordre théorique enfin pratique pardon, moi-même et un de mes deux collègues n'ont pu être présents hier soir, c'est malheureux, mais ça a une explication assez logique, c'est que la date d'hier n'avait pas été prévue initialement. Nous avons débattu déjà à plusieurs reprises de la date des Sections réunies et la date des Sections réunies, c'est toujours les lundis avant le Conseil communal. Moi, je garde toujours ce lundi libre et alors maintenant déjà, à deux reprises, nous avons eu des Sections réunies, le mardi au lieu du lundi. Je suis vraiment désolé, mais je ne trouve plus

ça sérieux. Nous avons fait la remarque la fois passée. Nous avons fait la remarque déjà plusieurs fois, mais à chaque fois on nous sort des excuses ou des raisons pour lesquelles on n'a pas pu le faire le lundi ou on l'a fait mardi, mais il y a des gens qui ont d'autres engagements pendant la semaine du Conseil communal. Déjà qu'il y a le mercredi et le jeudi qui sont repris comme jours du Conseil. Normalement on prévoit le lundi pour les Sections réunies, maintenant c'est encore une fois le mardi, donc je regrette vraiment de ne pas avoir pu assister à la réunion parce que j'avais une autre réunion et donc nous n'avons pas pu prendre vraiment connaissance à fond de toutes les propositions, sauf sur papier, mais ce n'est pas la même chose et donc je regrette fortement cette nouvelle démarche et j'espère une fois de plus qu'on va vraiment s'en tenir pour le futur à ce lundi et plus, pas, encore une fois le déplacer. Si on ne trouve pas de date qui convienne à tout le monde, qu'on le déplace d'un mois. C'est vraiment une remarque pratique et je tiens vraiment à la faire parce que ça ne sert à rien d'arranger des choses, de se fixer des rendez-vous et puis de les changer à chaque reprise.

Ik zal beginnen met felicitaties. Eerst de felicitaties omwille van het feit dat dit plan er is. Het is eigenlijk eerst en vooral de eerste keer dat er zo een plan is en ik denk dat het belangrijk is dat dit plan bestaat. Het feit dat het bestaat op zich is een nieuw gegeven voor Molenbeek en verdient alle lof. Ik denk dat eigenlijk elke schepen in het Schepencollege voor zijn bevoegdheden eigenlijk zo een actieplan zou moeten maken. Dat lijkt mij de evidentie zelf om in het begin van de legislatuur ervoor te kiezen om een actieplan op te stellen. Dit is voor de eerste keer gebeurd en dat is een goede zaak. Ik hoop dat andere collega schepenen daar een voorbeeld aan gaan nemen want ik moet eerlijkheidshalve zeggen dat we het afgelopen jaar nog heel weinig actieplannen hebben gekregen van het nieuwe Schepencollege eindelijk ambitie voor de toekomst, eindelijk een Schepen die zegt dit wil ik doen. Ik heb dat bij veel andere Schepenen nog niet gezien. Dus goede zaak. Inhoudelijk is een ander paar mouwen. Kunnen we een aantal vragen stellen over de vraag of die ambities niet te hoog liggen of de middelen wel conform zijn met de ambities die gesteld worden of het participatieproces dat verlopen is echt wel alle jongeren bereikt heeft. Ik heb ook een aantal verhalen van jongeren die ook helemaal niet op de hoogte zijn en die dikwijls niet tot een bestaande vereniging behoren. Dus er zijn inhoudelijk een heel aantal opmerkingen te geven. Ik sluit me daarbij aan bij hetgeen mijn collega's gezegd hebben maar ik sluit af met een positieve noot dat het plan de merite heeft te bestaan en ik roep ook alle andere schepenen op om zo een gelijkaardig plan uit te werken.

Dhr. De Voorzitter :

Dank U mijnheer Van Damme.

Je cède la parole à Monsieur Aït Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je voudrais tout d'abord dire que j'ai apprécié la présentation et l'enthousiasme de Madame Sarah Turine, hier lors de la Section réunie et évidemment le mouvement Islam soutient la proposition, même si elle est pleine de bonnes intentions et puis, on a évoqué peut-être le manque de moyens, mais on verra. Je voudrais dire quelques lignes de façon générale. Alors la population de Molenbeek est une population jeune. C'est la richesse de notre Commune, ils sont l'avenir de notre société, il faut développer un meilleur accompagnement de notre jeunesse, aussi bien dans sa formation que dans sa réalisation de ses projets d'avenir. Le pouvoir communal doit mieux reconnaître leur citoyenneté et pour ce faire, la Commune doit mettre en place les outils nécessaires pour leur permettre de s'épanouir. Certainement pour ce qui est de l'éducation pour les activités proposées par les associations sportives, culturelles, d'accompagnement scolaire et également pour ce

qui est du volet emploi, donc développer la possibilité d'avoir des jobs étudiants par exemple. Alors, il est question dans ce plan jeunesse, de la mise en place d'un réseau et la création d'un Conseil des jeunes. L'idée de créer une coordination des associations des jeunes ou du moins avec une mission consacrée à la jeunesse à Molenbeek-Saint-Jean, c'est une bonne idée, cela permettra peut-être une synergie entre les associations ayant des projets proches ou semblables, mais aussi de leur permettre de partager leurs expériences. Une meilleure structuration peut aboutir à moins de gaspillage pour ce qui est des subsides, même s'il y a une augmentation de subsides, on l'espère, le gaspillage il faut l'éviter. Vous proposez de créer un poste de coordinateur. Je pense que c'est nécessaire. Cela facilitera le contact avec les différentes associations de Molenbeek, les associations des autres Communes, on pourra dresser un listing des différentes associations actives sur la Commune et en dehors du territoire communal, pour mieux dispatcher les bénéficiaires avec les associations répondant à leur demande et par une centralisation des données concernant ces associations. Il faudra surtout mettre l'accent et créer un pôle information. L'information fait défaut. Par exemple, très peu de parents sont au courant des différentes activités proposées par les associations notamment pour ce qui est des stages durant les vacances scolaires. Il faudra pour cela développer les partenariats avec les écoles via un meilleur partenariat avec les écoles, cela permettra de mieux connaître la problématique des jeunes à l'école et de renforcer le soutien scolaire et d'organiser des stages répondant aux besoins des élèves pour ce qui est des types d'activités et leur organisation. Donc le soutien scolaire est un domaine important. Il faudra développer des activités notamment entre l'heure du midi, les garderies comme on l'avait dit à maintes reprises. On peut encore dire beaucoup de choses sur ce point, mais mon avis, je l'ai déjà dit, il est favorable. Sur la création du Conseil des jeunes dont les membres seront élus pour un an sur base volontaire, je souhaite qu'ils soient un bon interlocuteur entre les jeunes et le secteur jeunesse. Il faudra cependant faire attention à la composition de ce Conseil des jeunes de la jeunesse de Molenbeek. Est-ce qu'il sera réellement représentatif de notre jeunesse ? Organisera-t-il des séances d'information avec les autres jeunes non élus un peu comme dans ce Conseil communal. Est-ce qu'on tient compte de l'avis des citoyens ? Alors notre Commune est pluri culturelle, avec différentes langues, différentes nationalités, sans parler de quotas, est-ce qu'on tiendra compte lors des élections des membres de ce Conseil, de cette réalité ?

Voilà, merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Ik geef het woord aan de Heer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Ik wou ten eerste zeggen dat ik tevreden ben dat dit jeugdactieplan is opgesteld, en ik zal het ook goedkeuren. Ik vind het bijvoorbeeld positief dat er programma's zullen worden opgesteld in samenwerking met de andere gemeenten, zowel in Wallonië als in Vlaanderen, niet zozeer de naburige gemeenten, zodanig dat de jeugd en de kinderen van Molenbeek de gelegenheid zullen hebben om bijvoorbeeld gedurende één eek met elkaar, dus met de kinderen van die andere gemeenten kennis te maken.

Ik zou twee concrete vragen willen stellen. Tijdens voorgaande debatten in de gemeenteraad is het gebleken dat het niet mogelijk is – om praktische redenen – reeds immersie-onderwijs in te voeren. Mijn vraag is: zullen er in dit jeugdactieplan, dus in de

concrete uitvoering ervan, activiteiten worden georganiseerd waar er bijkomende aandacht wordt besteed aan het leren van de andere taal, op een ludieke wijze? Ik verwijs naar het voorbeeld van mijn buurman hier, Meneer Lakhloufi, die in het kader van de voetbalschool tijdens de paasvakantie een voetbalstage organiseert met immersie, zodat de Franstalige kinderen, in dit geval, zullen worden begeleid door Nederlandstalige monitors en op die manier, spelenderwijs, kennis zullen kunnen maken met het Nederlands. Ik feliciteer mijn buurman trouwens voor dit initiatief. Maar mijn vraag is dus: gaat dit ook mogelijk zijn in het kader van het jeugdactieplan? En ik stel mij de vraag, wat de twee officiële talen betreft, zowel immersie voor het Nederlands voor de Franstalige jeugd als Frans voor de Nederlandstaligen.

Een tweede concrete vraag, ik heb deze vraag ook gisteren tijdens de omkadering van de verenigde secties gesteld, reglementair en juridisch zal het niet gemakkelijk zijn, dat begrijp ik, maar toch wil ik vragen hoe wij zullen pogen ervoor te zorgen dat alle culturen in de raad en in de algemene vergadering ervan vertegenwoordigd zijn. Ik heb het hier over een bredere groep van culturen en gemeenschappen dan de Nederlandstalige en Franstalige culturen en gemeenschappen. Ik heb het er bijvoorbeeld ook over bijvoorbeeld de Marokkaanse gemeenschap, de Congolese gemeenschap die sterk vertegenwoordigd is in Molenbeek. Gaan die allemaal vertegenwoordigd zijn? En ik denk dat het belangrijk is dat er van kinds af aan, vanaf de jeugd, kennis kan worden gemaakt met andere culturen, omdat men vaak vaststelt dat dit op latere leeftijd minder vlot verloopt.

En dan een derde vraagje: Mevrouw de Schepen vergeet het gemakkelijk, ik heb gisteren ook de vraag gesteld, ze heeft gesproken over de verbetering van de kennis van de Franse taal, ik heb toen gevraagd of het Nederlands daarin ook zou opgenomen worden, maar ze is de vraag opnieuw vergeten, dus vraag ik nog eens of het Nederlands in die activiteiten ook kan opgenomen worden, of er aandacht aan kan besteed worden?

Dank u.

Dhr. De Voorzitter :

Dank U Mijnheer Berckmans.

Je cède la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Par rapport à ce plan, je voulais d'abord dire sur la forme qu'il est clair que la manière dont a été construit ce plan, répond à un souhait de faire de la démocratie participative une réalité. Raison pour laquelle le plan a mis un certain temps à être conçu. Ce plan est en effet né d'une large concertation. Les Etats généraux de la jeunesse ayant associés la Commune et les associations communales, le tissu associatif de manière générale et sans oublier les principaux acteurs concernés, les jeunes, véritables acteurs de ce processus d'élaboration de ce plan d'action. Alors, sur le fond, maintenant je souligne d'abord la clarté de la définition des missions du service Jeunesse de la Commune qui aura véritablement un rôle quelque part carrefour autour desquelles vont graviter tout le secteur jeunesse, quel que soit son pouvoir subsidiant. La mise en réseau en vue d'un échange de bonnes pratiques, les réflexions communes seront plus que profitables au public qui fréquente les différentes structures. Je soulignerai également la plus-value que sera pour les jeunes et les associations le pôle jeunesse, véritable service de première ligne qui pourra entendre toutes les demandes et orienter adéquatement les personnes vers les spécialistes ou les services les mieux à même de répondre aux problèmes qui

sont posés. Le Conseil des jeunes sera aussi un opérateur de référence pour le Collège. Les projets qui les concernent seront discutés en leur sein.

Enfin, en ce qui concerne l'aspect logistique, financier et humain, le Collège a décidé de donner déjà un signal cette année en augmentant les moyens alloués à la politique jeunesse et en affectant un animateur à l'équipe du service Jeunesse. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je cède la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le Président.

Juste une parenthèse avant de commencer. Pour le stage en immersion, c'est sous l'impulsion du service des sports que ça a été initié. Voilà il faut rendre à César ce qui revient à César. Alors je tiens véritablement à féliciter le travail de Madame Sarah Turine, Echevine de la Jeunesse. C'est un véritable plan qui est unique. Je n'ai pas de souvenir qu'on ait eu véritablement par le passé une telle feuille de route en matière de politique de la jeunesse et c'est un travail titanesque qui a été réalisé, je tiens véritablement à féliciter Sarah qui est à l'initiative de tout cela. Pour le groupe CDH, ce qui a été important lorsqu'on a lu ce plan, lorsqu'on l'a découvert, c'est qu'il y a deux lignes constructives qui marquent véritablement un changement de cap dans la politique à la jeunesse, un changement de paradigme par rapport à nos jeunes à Molenbeek, parce que ce plan vise à l'autonomie, vise à rendre les jeunes acteurs, acteurs de changements et acteurs de leurs projets. Il leur fait confiance et tente de leur mettre dans les meilleures conditions aux niveaux des structures, au niveau des moyens pour qu'ils puissent réaliser et mener des projets à bien et ça, je trouve que c'est véritablement un changement de paradigme dans cette Commune. Le jeune qui était un consommateur passif d'activité ludique, aujourd'hui il devient un véritable acteur. Je ne critique pas ce qui a été fait par le passé, ce n'est pas ça l'idée, ça répondait à un besoin à un moment donné. Au début des années nonante, on s'est rendu compte qu'il y avait une jeunesse à Molenbeek et que cette jeunesse avait des problèmes et le pouvoir a réagi et c'était bien de réagir de cette manière-là. Aujourd'hui, je pense que la jeunesse a d'autres aspirations, qu'elle aspire à d'autres choses et devenir son propre acteur.

L'éducation à la citoyenneté est primordiale, surtout dans une Commune comme Molenbeek. Et nous nous félicitons de voir ici et là des initiatives se réaliser concrètement, notamment des initiatives consistant à interroger les politiques, à interagir directement avec eux; et je crois que cette dynamique est extrêmement positive, - parfois assez ennuyeuse -, mais qui va, en tout cas, dans le bon sens.

Le troisième point que nous avons trouvé très intéressant est l'ouverture à l'ensemble des acteurs associatifs. Il y a quelque chose de nouveau, c'est cette volonté affirmée de vouloir faire participer l'ensemble du mouvement associatif, l'ensemble des acteurs qui travaillent avec la jeunesse. Et je pense qu'à une certaine époque, il n'y avait pas véritablement cette envie-là. Pendant des années, il y avait des associations qui étaient exclues des projets, qui portaient d'initiatives communales. Et ça, c'est une nouveauté, je tiens à le souligner aussi.

Je pense, pour notre part, que ce plan comporte aussi quelques zones d'ombre, mais nous verrons ce qu'il en sera à l'avenir et nous serons attentifs à cela aussi. La première zone d'ombre a trait à la question des adolescents qui est primordiale. Ce public-ci doit avoir un accompagnement spécifique, avec des activités spécifiques - et je n'ai pas vraiment ressenti cela à la lecture du plan - et une couverture de l'ensemble des quartiers. Il y en a aujourd'hui qui sont vides de toute activité; je pense notamment au Karreveld, au quartier Jean-Baptiste Decock ou à celui d'Osseghem, où il y a très peu d'activités. Il faut aussi songer à toucher de manière plus efficiente les jeunes qui ne fréquentent pas les structures existantes.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Merci Monsieur le Président.

Je vais aborder deux points qui me semblent importants. D'abord l'identité - Madame l'Echevine en a fait allusion tout à l'heure -, car une grande partie de notre jeunesse ressent une frustration due à ce manque d'identité. C'est donc une bonne initiative si nous réussissons à résoudre ce problème de manque d'identité, à aider nos jeunes à se retrouver et savoir qui ils sont et où ils vont. Le tout est de savoir comment. Le plan, je l'ai lu en diagonale, il est bon. Mais après cinquante ans, on doit constater que, à ce niveau-là, c'est un échec pour la jeunesse maghrébine et marocaine.

Le deuxième point est de savoir comment entrer en contact avec la jeunesse. Je suis dans l'associatif depuis 25 ans et force est de constater que la difficulté est justement de pouvoir nouer des contacts avec la jeunesse qui a, aujourd'hui, un autre langage, une autre façon de penser. Le Conseil de la jeunesse est là et on doit faire en sorte que ce soit les jeunes eux-mêmes qui puissent s'en saisir, le prendre en main, le décrypter et le faire évoluer.

Merci.

M. le Président:

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Monsieur le Président, je ne vais pas m'attarder sur le contenu du plan ni sur la manière dont il a été rédigé. Si, au niveau théorique, on peut prétendre qu'il est ambitieux - certes, il l'est, par sa durée et sa capacité d'innovation -, je reste quand même sur ma faim par rapport au volet financier évoqué d'ailleurs par ma collègue Farida. Vous savez comme moi que, pour tout plan comme pour un budget communal, on se donne l'ambition de réaliser un certain nombre de choses. Mais, parallèlement, il faut éviter d'évoquer dans une moindre mesure le volet chiffres et le volet financier. Il est important que, pour arriver à concrétiser un certain nombre de politiques, il faut mettre des moyens conséquents et chiffrés. C'est donc un exercice qui n'est pas facile du tout. J'aurais donc aimé, par rapport

à cette partie théorique qui est ambitieuse certes, avoir en parallèle beaucoup plus de précisions en termes de moyens financiers et par rubrique, de sorte que les citoyens ne soient pas seulement tenus au courant par rapport à un volet théorique ambitieux qui s'inscrit dans le cadre d'une législature. Je pense, et je m'adresse en particulier à l'Echevine en charge de cette matière, que cet exercice mérite d'être fait, détaillé, pour qu'on puisse à un moment donné se remettre en question par rapport à des écarts et des manques de moyens qui doivent se justifier.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Madame l'Echevine.

Mme l'Echevine Turine :

Merci en tout cas pour l'intérêt que vous portez à ce plan. Merci également pour la confiance et les remarques positives exprimées notamment en termes d'ambition et d'innovation. Effectivement, '*ambition*' est pour moi un terme extrêmement positif. Donc quand on dit que quelque chose est trop ambitieux, j'ai envie de dire 'tant mieux !' Quand on est des représentants politiques, nous devons avoir de l'ambition pour le public pour lequel nous travaillons, et la jeunesse de Molenbeek mérite qu'on ait de l'ambition pour elle. Après, il y a bien sûr la question des moyens. Mais dans des secteurs comme celui de la jeunesse, ce n'est pas forcément l'argent qui fait le bonheur. On a parfois des dispositifs - comme la LES, que je gère par ailleurs - avec un budget et des moyens financiers très importants mais qui, pendant des années, n'ont pas été aussi efficaces que des associations plus petites avec moins de moyens. Ce que je veux donc dire par là, c'est que les moyens financiers ne constituent pas l'unique clé de lecture pour dire que c'est par ce biais-là qu'on va réussir à mettre en place un projet. Il faut effectivement des moyens financiers et vous savez par ailleurs que si c'est un budget qui est pluriannuel, il est élaboré annuellement et il m'est difficile donc de vous présenter des chiffres. Mais ce n'est pas pour cela que ce qui est dans ce plan n'est, ni réaliste, ni faisable - j'y reviendrai après.

Ce qui compte pour moi - par rapport à la demande pour un plan opérationnel, et comme j'ai eu à répondre à Madame Tahar hier - c'est que, en tant que politiques, nous sommes, nous devons d'abord avoir des ambitions et des objectifs politiques. Puis c'est avec les services administratifs qu'on met en place le plan opérationnel. Donc, comme je l'ai dit à Madame Tahar hier, suite au vote qui aura lieu aujourd'hui, je pourrai mettre en place avec mes services le plan opérationnel et le calendrier correspondant. Il peut effectivement vous être transmis, comme je peux venir à des moments réguliers au cours de la législature pour vous présenter les échéances par rapport à certains projets, etc. Dans une période où on sait que les moyens sont restreints - on peut effectivement demander plus de moyens financiers -, je pense que c'est une question de méthode. Comme l'a souligné Monsieur Lakhroufi, on a au niveau de la Commune un secteur de la jeunesse extrêmement riche avec des associations très diversifiées, et il y a moyen, en travaillant dans un système de concertation et de collaboration et avec une participation plus accrue des jeunes eux-mêmes, de mettre en place des dispositifs et d'arriver à atteindre des objectifs importants d'émancipation, de valorisation et de confiance en soi du jeune. Donc, ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas de moyens financiers, mais à côté de cela, il s'agit surtout d'une question de méthode de travail qu'il importe de mettre en place pour la concrétisation de ce plan.

Effectivement, quand le Conseil des jeunes sera installé, deux ans se seront déjà écoulés. Ce Conseil est à la fois un moyen et un objectif. Et tout le travail qui court depuis un an et qui est en train de se mettre en place est déjà en soi l'application de la nouvelle méthode de travail comme c'est déjà en soi l'application de la participation et de l'éducation citoyenne. Il ne faut donc pas voir ça uniquement sous l'angle ' le Conseil des jeunes n'arrive que deux ans après, on n'aurait rien fait avant...' ; non, car les jeunes travaillent déjà à la mise en place de ce Conseil et il y a déjà un travail éducatif qui est fait avec eux. On sait par ailleurs qu'un Conseil des jeunes, c'est très beau sur le papier, on veut en faire partout, mais si on examine l'évaluation qu'on peut en faire dans beaucoup d'endroits, on s'aperçoit que c'est loin d'être facile et que ça ne se met pas en place comme ça. Et les écueils qu'on a pu constater en discutant avec des représentants et des animateurs de Conseils de jeunes de différentes Communes sont de divers ordres. Il y a notamment le fait que, quand le Conseil des jeunes est décrété par le haut, quand il s'agit de l'installer, les jeunes viennent une première fois, puis ne reviennent plus, parce que c'est en décalage total par rapport aux intérêts du jeune. Il y a aussi l'écueil - auquel il faut être attentif - qui se rapporte au rythme du jeune et qui fait que dans son parcours, les intérêts et aspirations fluctuent rapidement. Il faut donc pouvoir tenir compte de tous ces écueils afin de s'assurer que, une fois que le Conseil des jeunes est mis en place, ça ne fasse pas un flop et que ça ne retombe pas dans les mois qui suivent. Certes, je ne prétends pas avoir ici la solution miracle, mais c'est justement ce à quoi on travaille avec les jeunes et avec les associations; c'est d'essayer d'avancer doucement parce qu'il n'y a pas de recette miracle, de recette toute faite, pour s'assurer, en définitive, que ce projet tienne la route et ne soit pas qu'un simple effet d'annonce. Mais le travail qui est mis en place est déjà une dynamique de construction et de valorisation des jeunes.

Je suis tellement dans ce plan depuis un an et dans les travaux des états généraux que j'ai oublié de préciser l'âge du plan. Comme je l'avais déjà dit lors de la Section réunie où je présentais le rapport des Etats généraux, il est clair que ce qui ressortait principalement c'est que, au niveau des associations, il y a beaucoup d'activités pour les jeunes entre 6 et 12 ans, mais que la demande porte sur le soutien à apporter à la tranche d'âge des 12-25 ans. Donc, dans ce plan, la plupart des actions ciblent cette catégorie-là; mais ce n'est pas pour cela que ça ne concerne pas les plus jeunes. Le pôle jeunesse, le Conseil des jeunes, c'est pour les 12-25 ans; le projet Radio, c'est à partir de 12 ans également et il y a donc pas mal de projets dans ce plan qui concernent les 12-25 ans. Le renforcement du soutien scolaire passe justement - comme il y a une offre de soutien scolaire pour les enfants du primaire qui est assez importante et que, par contre, il y a un manque et une demande très forte par rapport au secondaire - par un rôle accru du service jeunesse pour renforcer le soutien scolaire en direction des adolescents.

La question de l'interculturalité est évidemment - je l'ai dit - transversale. On se pose aussi la question de savoir si on ne fait pas la part belle aux associations et qu'on n'oublie pas un peu trop les services qui dépendent de la Commune - et là, on parle de la LES. Non, la LES est un opérateur communal dont effectivement une partie des services concerne la jeunesse et n'est évidemment pas oubliée. Elle est considérée comme un acteur à côté des autres acteurs du secteur associatif. Elle n'en est pas exclue.

Quant à l'apprentissage des autres langues - on en a parlé hier -, c'est un élément qui n'est pas ressorti tel quel dans le rapport des Etats généraux ; mais ce n'est pas pour autant que rien ne puisse être fait en la matière. Et s'il y a des propositions, elles pourront être soutenues.

J'ai parlé tantôt de la langue française - comme je parle en français - mais ce qui en ressort, c'est qu'il est important de pouvoir maîtriser les langues véhiculaires, qu'il s'agisse du français ou du néerlandais.

Par rapport au souci de faire en sorte d'associer tous les jeunes, on connaît bien évidemment cette difficulté que rencontre tout le secteur de la jeunesse. Il y a des jeunes qui s'inscrivent facilement dans des dynamiques de groupes, il y en d'autres pour qui c'est moins facile. Nous ne prétendons pas non plus avoir la recette miracle en la matière, mais c'est un sujet auquel on veut être attentifs.

Concernant les deux projets phares nouveaux que sont le Conseil des Jeunes et le Pôle Jeunesse, nous veillons dans les deux cas à rester très attentifs. Pour le Conseil des Jeunes, il y a un groupe moteur qui est en train de construire la méthodologie et d'élaborer une campagne, de sorte à aller toucher un maximum de jeunes. Et ils ont pour cela listé toute une série de pistes comme des passages dans les associations, les établissements secondaires situés sur la Commune, les clubs sportifs, de même qu'un courrier sera envoyé de la Commune à l'ensemble des jeunes de 12 à 25 ans pour les inciter à prendre part au Conseil de la Jeunesse, au moins au vote.

Par rapport au Pôle Jeunesse, l'idée est d'avoir un outil à disposition de ceux qui ne s'inscrivent pas forcément dans une dynamique collective et d'avoir, pour ce faire, des travailleurs de rue qui puissent nouer des liens avec ces jeunes qui ne sont pas nécessairement dans le secteur associatif. La diversité des services et offres qui existent dans le secteur jeunesse permettra, on l'espère, de toucher les jeunes et d'en saisir les spécificités et les différents intérêts.

S'agissant de l'évaluation du Plan, je suis personnellement très ouverte à l'autocritique et à l'évaluation permanente. Et pour répondre à Monsieur Rahali, je dirais que ce n'est pas parce qu'on a des objectifs et qu'on met en place des actions que, nécessairement, en bout de course, le jeune se sentira mieux dans sa peau. On doit se remettre en question tous les jours, en tant que responsables du secteur, pour voir si les actions mises en place ont un impact sur lui. Mais on sait que dans tout travail social, on ne peut pas commencer à évaluer ça sans attendre, sinon c'est la mort du secteur social qui est toujours très inquiet par rapport à un processus d'évaluation basé sur des critères trop rigides. Car il y a une réalité qui n'est pas quantifiable et qui est difficilement évaluable. Donc, par rapport à la première question, moi, je suis personnellement pour l'autocritique et l'évaluation permanente. L'idée est que, une fois qu'on aura mis en place avec le service Jeunesse le plan opérationnel, de pouvoir évaluer régulièrement chacune des actions. Et même si vous considérez que ces actions ne sont pas assez précises ou semblent irréalistes, tout a été pesé et concerté avec des services qui peuvent être partenaires afin que chacune d'elles soient effectivement réalistes. Maintenant, comme je l'ai précisé hier, la deuxième partie du Plan reprend les grands enjeux et, à travers eux, une série de propositions pas contraignantes. Et ce n'est pas le service Jeunesse qui va mettre en œuvre à lui tout seul ce qui est précisé dans la deuxième partie, même s'il comporte en son sein des propositions qui seront effectivement organisées et prises en main par le service.

Je vous remercie.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block, pardon ... à Monsieur Berckmans qui a été plus rapide !

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter.

Ik blijf een beetje op mijn honger wat betreft mijn vraag in verband met de vertegenwoordiging van alle culturen in de brede zin in die jeugdraad. Als het mag, wil ik nog een kleine

M. de Voorzitter :

De Schepen heeft het begrepen, ze was de vraag vergeten. Ze gaat nu antwoorden.

Dhr. Berckmans :

Als het mag, zou ik een andere vraag willen stellen in hetzelfde kader. In geval het juridisch niet mogelijk is om te regelen, kan dat eventueel zijn dat er een aantal mensen rechtstreeks zullen verkozen worden, kan er eventueel een quotatie voorzien worden?

Dans le cas où toutes les cultures - cultures dans le sens large - ne sont pas représentées via le vote direct, est-il possible - c'est une suggestion - de prévoir une cooptation pour que tout le monde soit représenté ? Car, c'est important que les jeunes de différentes cultures se connaissent et se côtoient le plus tôt possible.

Dank u. Merci.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Il y avait beaucoup de questions. Sans entrer dans les détails techniques, comme je l'ai dit, il y a un groupe moteur de 12 jeunes qui est, pour l'instant, en train de construire ce futur Conseil des jeunes et qui a planché pendant deux séances pour déterminer comment cette instance doit être la plus représentative possible. Ils sont partis pour cela de plusieurs critères comme la mixité de genre et le bilinguisme - c'est-à-dire une représentation assurée aussi bien des francophones que des néerlandophones - et ont réfléchi à la question de la nationalité pour arriver à la conclusion qu'elle ne devait pas constituer un frein, l'essentiel étant que le jeune soit un habitant de Molenbeek, peu importe sa nationalité . Les politiques devraient s'en inspirer à d'autres niveaux de pouvoir !

Pour le reste, ils ont plutôt réfléchi en termes de quartier pour essayer de voir comment diviser la Commune en un certain nombre de quartiers et déterminer le type de scrutin à organiser pour pouvoir assurer une bonne représentativité des quartiers. Ils n'ont cependant pas donné de précisions sur la question des quotas culturels à propos desquels, à vrai dire, moi, je suis assez mitigée et prudente. En même temps, il est vrai qu'il faut tout mettre en œuvre pour assurer une représentation de la diversité culturelle, mais mettre les gens dans des cases culturelles n'est pas la meilleure solution ; il faut laisser la chance à l'expression de la diversité à travers les quartiers.

De toute façon, il y a effectivement une évaluation qui est prévue et il pourra être question dans les années suivantes de modifier le règlement si on s'aperçoit que cet objectif de diversité n'est pas respecté.

Je trouve l'idée de la cooptation intéressante. Elle pourra être soumise aux jeunes qui vont notamment rencontrer les gens du CEVIPOL pour en parler et leur expliquer les différents modes de scrutin, entre autres et ce, dans le but de rencontrer l'objectif de la diversité culturelle ; car mettre ça dans des quotas, me paraît compliqué.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je n'ai pas bien entendu toutes les réponses concernant le soutien scolaire et toutes les questions transversales, comme les disparités géographique sur le territoire quant à la couverture de l'associatif. Je sais que dans le haut de la Commune il y a des jeunes qui sont demandeurs de structures appropriées comme les Maisons de jeunes. Comment le Plan prévoit-il de traiter cette problématique ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Ce sont effectivement des questions que j'avais notées mais que j'ai oubliées aussi. De *Brede School*, c'est par rapport à l'école primaire ; c'est donc quelque chose dont on peut s'inspirer pour le secondaire. La discussion qu'il y a eu en tout cas autour du soutien scolaire avait pour but, en lien avec cela, d'améliorer la relation avec l'école ; ça c'est effectivement une chose sur laquelle on essaye de travailler. Par ailleurs, dans le cadre des états généraux et par rapport aux 12-25 ans, on a pris des contacts avec les établissements scolaires pour voir avec eux comment ils peuvent être impliqués dans le cadre d'une collaboration et d'une plateforme qui sera mise en place et quels intérêts ils peuvent rencontrer. On sait par ailleurs que les écoles sont très prudentes de ce point de vue, habituées à voir leurs missions définies au préalable et ayant tendance à s'y tenir. En tout cas, on réfléchit au meilleur moyen d'y arriver, à une meilleure alliance entre l'école et les associations ; on en est au début et les contacts avec les écoles sont plutôt positifs.

Par rapport au haut de la Commune, il y a historiquement effectivement moins d'associations, mis à part les scouts, une présence d'AMO près du Karreveld. Mais plus que le manque d'associations, il y a surtout un manque d'infrastructures qui permettraient des utilisations plus informelles et pour des associations plus petites. Il y a donc une demande dans ce sens pour le quartier Beekant. On cherche depuis six mois un lieu adéquat et ce n'est pas évident, mais la réflexion est là, la volonté aussi. S'il y a une demande, on peut la soutenir et on va dans le sens de cette dynamique. Mais le service Jeunesse n'a pas pour objet de créer lui-même une association, d'être un opérateur.

Par ailleurs, et par rapport à la question des investissements publics, on constate que certaines zones sont privilégiées en terme de subsides, d'autres le sont moins. C'est l'enjeu dont il est question dans le haut où on n'a pas de Contrat de Quartier qui permette d'assurer des financements de structures collectives. Il faut donc faire preuve de plus de créativité; on réfléchit à quelques pistes, mais ce n'est pas facile, l'idée étant de permettre

une ouverture plus large. Ce qui est ressorti des Etats généraux, c'est, principalement, la nécessité d'une meilleure relation entre le bas et le haut et un manque d'infrastructures. Il y a aussi moins de jeunes dans le haut, même si les infrastructures sportives y sont fortement présentes. L'enjeu est d'aller toucher les jeunes de cette zone mais pas de mettre en place, pour cela, une association, sauf à la soutenir évidemment quand elle existe.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 27 votes positifs, 13 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 27 positieve stemmen, 13 onthoudingen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban qui veut justifier son abstention.

M. Ikazban :

Je remercie d'abord l'Echevine qui a donné pas mal de réponses aux questions posées, exercice pas toujours facile. Ceci dit, il n'était pas question pour nous de voter contre ce Plan, nous voulons encourager cette dynamique et les jeunes qui y ont participé. Il y a néanmoins - pour reprendre une expression utilisée par un membre de la majorité - quelques zones d'ombre. C'est donc une abstention d'encouragement, pas d'opposition. Et à chaque fois que le Collège ou l'Echevine viendra avec une proposition bénéfique pour la jeunesse, nous serons disposés à la soutenir. C'était donc une abstention d'encouragement, c'est notre droit. Il était important de la justifier, sans polémique aucune.

Je vous remercie.

M. le Président :

Nous passons au point suivant .

6. CLES - Contrat communal de Cohésion sociale 2011- 2015 - Modification. CBSU - Gemeentelijk contract van Sociale cohesie 2011-2015 - Wijziging.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Juste une petite question de clarification. Comme il s'agit de voter la proposition d'arrêt du projet de l'asbl *MEDES* en cohésion sociale, je m'interrogeais sur les raisons de cette exclusion. Il est stipulé dans le libellé des évaluations négatives actées dans le PV. N'ayant pas eu connaissance de ces PV - il n'est pas fait mention dans le B.O.-, j'aurais

voulu en savoir un peu plus. Une association exclue, c'est quand même un quinquennat de subventions. Ce n'est pas tous les jours que ce type d'exclusion arrive et je m'interroge sur les raisons qui la motivent. Merci.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Je réponds d'abord sur la procédure. Il y a une concertation locale qui a lieu pour gérer la répartition des subsides entre les différentes associations qui bénéficient des subsides de la *COCOF* sur le volet cohésion sociale. Effectivement le *MEDES* a eu à plusieurs reprises des évaluations négatives qui pointaient des difficultés organisationnelles et de gestion. Et après plusieurs visites sur le terrain menées par les représentants de la *COCOF* à des moments où des activités étaient annoncées, ceux-ci ont dû constater que lesdites activités n'avaient pas lieu et que ça foirait. Et, même après ces constats négatifs, plusieurs rencontres ont eu lieu entre les membres de l'association et les délégués de la *COCOF* en vue d'essayer d'y remédier. Et à chaque fois, des engagements ont été pris par l'asbl, mais de nouveau, les rapports s'avéraient négatifs. D'où la décision prise de faire bénéficier une autre association, partant du fait que les subsides de la *COCOF* ne peuvent servir à pallier des difficultés structurelles d'une association, mais à permettre des activités concrètes. Si donc des activités ne peuvent être réalisées parce qu'il y a des carences organisationnelles et des faiblesses structurelles, ces subsides ne sont pas destinés à la remise à flot d'une association pour ces seuls motifs. La concertation a donc dû voter - à 50/50 - et ne s'est prononcée ni pour ni contre, ce qui n'est effectivement pas évident pour des associations qui sont représentées au sein de la Concertation à décider de voter contre une autre association. Donc, la *COCOF*, en lien avec la coordination locale, a demandé à la plateforme de concertation locale de voter le subside pour la dernière année; ça vient au Collège puis au Conseil communal et ça retourne au Conseil consultatif de la *COCOF*. La coordinatrice et l'administration de la *COCOF* ont donc estimé que, après autant de rapports négatifs, et une seconde chance donnée malgré tout, il n'était plus possible de continuer ainsi.

Nous suivons donc l'avis de la *COCOF* et de la Coordinatrice de la cohésion sociale, en sachant que, de toute façon, ce n'est pas nous qui avons le dernier mot.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je vous remercie pour ces précisions. Vous dites à la fin de votre intervention que les votes étaient partagés à 50-50 et vous nous invitez à suivre l'avis de la *COCOF*. Je vous avoue que j'éprouve quand même un malaise dans la mesure où la moitié ne s'est pas prononcée contre. J'aurais voulu savoir si, avant cette exclusion, une alternative avait été proposée dans le sens de conseils ou d'aide pour lui permettre de mieux gérer leurs finances. Parce qu'il s'agit de l'arrêt complet du projet et non des subsides, avec les

difficultés de gestion que vous pointez; dois-je donc comprendre que c'en est fini pour le *MEDES* ? Merci pour les précisions que vous voudriez apporter.

Mme l'Echevine Turine :

C'est l'arrêt complet du projet *MEDES* dans le cadre du subside de 20.000 euros Cohésion sociale de la *COCOF*. A partir du moment où la plateforme de concertation ne se prononce ni pour, ni contre, c'est évidemment l'avis de la coordinatrice et de l'administration qu'il faut suivre. Donc malgré les nombreux rapports négatifs et la rencontre avec les membres de l'asbl, il n'y a pas eu d'évolution positive. Le *MEDES* a pris après cela des engagements qui n'ont pas été tenus. Du reste, les personnes de l'association reconnaissent elles-mêmes être en grande difficulté et qu'elles ne sont plus à même pour le moment d'organiser ce genre de projet. Je ne peux pas en dire plus.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Madame Tahar, vous avez la parole.

Mme Tahar :

Je vous remercie, mais je ne pense pas avoir eu une réponse à ma dernière question concernant une éventuelle alternative pour pouvoir aider cette association à mieux gérer ses comptes.

Merci.

Mme l'EchevineTurine :

En dehors du cadre de la cohésion sociale, nous sommes en contact avec cette association pour pouvoir l'aider à se remettre à flot. Par ailleurs, la mission de la plateforme de concertation locale n'est pas d'aider les associations à se dépêtrer des difficultés d'ordre financier ou de gestion administrative, mais de vérifier si les subsides octroyés ont été utilisés à bon escient, conformément au projet tel que défini dans le cadre de la cohésion sociale. Il s'avère que les rapports ont été négatifs car les projets n'ont pas été concrétisés. Mais comme c'est une asbl qui travaille avec les jeunes, nous sommes en train de voir comment pouvoir l'aider par ailleurs.

M. le Président :

Merci.

Non, Monsieur Ikazban, vous n'avez pas la parole... J'ai dit non également à Madame Ouberri. Nous passons au vote.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 26 votes positifs, 14 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 26 positieve stemmen, 14 onthoudingen.

7. Personnel communal - Grade légal de Gestionnaire des Ressources Humaines. Gemeentepersoneel - Wettelijke graad van Human Resources Manager.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Deux questions. J'ai l'impression que vous avez déjà accepté le lancement de la procédure, puisque quand vous aviez désigné votre Chef de cabinet à cette place de manière intérimaire, il semble qu'on avait décidé du lancement, sauf si vous l'avez retiré.

Deuxième point, sur le lancement de l'appel pour le Receveur: avant de lancer, vous aviez pris la décision de reporter cette désignation votée au Conseil communal de l'actuel Receveur communal comme Secrétaire communal adjoint. Qui garantit aujourd'hui que vous allez la respecter ?

M. le Président :

Madame la Bourgmestre ...

M. Ikazban :

Vous m'interrompez... Vous introduisez comme le permet la loi la notion de mandat - choix du Collège - qui est ici de 8 ans; la dernière fois on parlait de 4 ans. Est-ce juste ou ça a été modifié ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Merci Monsieur Ikazban.

En effet, vous avez raison, en séance publique du 17 du 12, comme indiqué dans le document, nous avons voté - et vous avec nous - les conditions de recrutement et de promotion avec les détails pour l'examen. Ici, c'est pour pourvoir au poste de Receveur. Donc, on lance l'appel public. La personne est pour l'instant désignée comme faisant fonction. On lance officiellement l'appel public tant pour le grade de Gestionnaire des Ressources Humaines que pour celui de Receveur communal.

On ouvre donc l'appel public. Vous avez d'autres questions ?

M. Ikazban :

Le deuxième point...

Mme l'Echevine Vande Maele :

Le Receveur : le mandat est de 8 ans; il était déjà de 8 ans. La décision : on avait pensé au départ nommer le Receveur actuel en tant que Secrétaire adjoint et, vu la situation financière et les problèmes des comptes de l'année précédente, nous avons

décidé de reporter cette nomination de six mois. Et maintenant nous lançons l'appel pour le recrutement d'un nouveau Receveur communal.

M. Le Président :

Madame la Bourgmestre souhaite apporter une précision.

Mme la Bourgmestre :

Il faut préciser qu'il faut toujours un Receveur communal. On ne va pas promouvoir Monsieur Hildgen au poste de Secrétaire adjoint tant que nous n'avons pas de nouveau Receveur communal qui soit en fonction. Cela me semble aller également dans le sens d'une bonne gouvernance.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

Il ne faut pas détourner ma question qui n'était pas celle-là. On a décidé ici à l'unanimité - et vous avez voté aussi favorablement - de désigner le Receveur actuel comme Secrétaire adjoint. Alors ne faites pas passer cette décision comme ridicule, puisque vous l'aviez votée également. Nous constatons que vous avez changé d'avis. Est-ce que le Collège a l'intention d'exécuter la décision du Conseil ? Je rappelle que c'est le Conseil communal qui est souverain, pas le Collège.

Mme la Bourgmestre :

Je vous rappelle que c'est sur proposition du Collège que cette délibération a été présentée au Conseil communal et que, bien évidemment, la majorité a voté cette proposition. Et nous ne pouvons le désigner tant que nous n'avons pas un nouveau Receveur communal. Une fois désigné, Monsieur Hildgen sera Secrétaire communal adjoint avec comme mission - que nous avons déjà expliquée - de notamment développer une vision et des axes pour moderniser notre Administration communale.

M. le Président :

Monsieur Ikazban ...

M. Ikazban :

Donc, tout ce que vous venez de dire, c'est pour répondre oui à ma question. Il suffisait de dire oui...

M. le Président :

On peut approuver le point ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

**8. Personnel communal - Grade légal de Receveur communal.
Gemeentepersoneel - Wettelijke graad van Gemeenteontvanger.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 39 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 39 positieve stemmen, 1 onthouding.

**9. Fabrique d'église de la Résurrection: Budget 2014.
Kerkfabriek van de Verrijzenis : Begroting 2014.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Si je comprends bien, c'est un Conseil constitué de représentants de l'église et des pouvoirs communaux ? Ce n'est pas ça ?

Mme la Bourgmestre :

On appelle Fabrique d'Eglise le Conseil d'administration qui gère l'église aux plans gestion, entretien et rénovation. Il n'y a pas de représentant communal ou politique. Mais il se peut qu'un politique soit représentant à titre privé.

M. Ait Jeddig :

Merci.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

**10. Rue Tazieaux, 45 - Occupation par la section molenbeekoise de la Croix-Rouge
d'une partie de l'équipement collectif réalisé dans le cadre du contrat de quartier
Crystal-Etangs Noirs et du programme Politique des Grandes Villes.
Tazieauxstraat 45 - Bezetting door de Molenbeekse afdeling van het Rode Kruis van
een gedeelte van de collectieve uitrusting uitgevoerd in het kader van het wijkcontract
Crystal-Zwarte Vijvers en het Programma Grootstedenbeleid.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je voulais savoir si le service Juridique a visé cette convention, parce que, en définitive, une convention d'occupation doit être limitée dans le temps et être motivée, en tout cas explicitée. Deuxièmement, la durée correspond à celle d'un bail. Autre point, le droit d'occupation à titre gratuit, on en vient à la formule de prêt et non pas d'un bail ni d'une convention d'occupation précaire. Quant à la caution prévue à l'article 7, elle ne peut être demandée puisqu'il n'y a pas de loyer réclamé.

Je voudrais qu'on me réponde définitivement si le service Juridique a aidé à élaborer ce genre de convention d'occupation qui ne peut être que précaire.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci Madame Piquard pour votre intérêt. Oui, le service Juridique a relu cette convention comme il le fait pour toutes les conventions qui sont présentées au Conseil communal. Il ne s'agit pas d'une convention d'occupation temporaire, elle a une durée de 9 ans comme vous l'avez précisé. Pas de problème, oui, le service Juridique les relit. Il ne s'agit pas d'une garantie, mais d'une caution, en ce sens que le montant est convenu entre les parties qui sont libres d'en déterminer la hauteur.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 28 votes positifs, 12 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 28 positieve stemmen, 12 onthoudingen.

11. Propriété communale sise place Communale, 28 - Convention d'occupation précaire des 2ème et 3ème étages.

Gemeentelijk eigendom gelegen Gemeenteplaats, 28 – Bruikleenovereenkomst van de tweede en derde verdieping.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Pourquoi on donne à titre gratuit à une entreprise privée l'accès à ces locaux alors que pour les associations, on réclame un prix certes modique ? Je trouve cela assez curieux.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum.

Je donne la parole à Monsieur De Block, puis à Monsieur Majoros.

M. De Block :

Je vais me répéter par rapport aux personnes qui ont des projets et qui veulent connaître les disponibilités en matière de locaux des Propriétés communales. Pouvez-vous mentionner dans le site web de la Commune ou dans un règlement ad hoc la procédure que doivent suivre les associations pour faire leurs demandes de locaux ? A quel service peuvent-elles s'adresser ? Sinon on reste toujours dans l'informel, découvrant des décisions comme ça, du jour au lendemain. Ce n'est pas très transparent tout ça...

M. l'Echevin Majoros :

Merci pour vos questions. Il s'agit ici en fait d'éviter qu'il y ait des bureaux de chantier qui soient installés sur la voie publique. Vous aurez constaté qu'il est difficile de circuler sur la place communale ou dans la rue du Comte de Flandre, même si ça s'améliore au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Nous avons deux solutions ; soit il était possible d'autoriser des cabanes supplémentaires en sachant que le travail qui se fait pour le logement et le restaurant à l'angle Gand-Comte de Flandre, étant donné que l'espace au sol est déjà très limité pour les piétons et les PMR, soit nous profitons de la libération des locaux par l'entreprise qui pourront donc être utilisés. C'est pour ça qu'on a opté pour la gratuité pour une durée limitée, et sans cette formule, l'entreprise aurait facturé à la Commune des frais supplémentaires de location.

Il est tout à fait possible pour les associations de s'adresser aux Propriétés communales pour faire leurs demandes et il y en a eu. Qu'il faille pour cela un règlement, je ne le pense pas. Il n'existe pas de règlement sur les conventions d'occupation pour l'instant. Il est intéressant de noter qu'avec la mise en place du nouveau site communal, on pourra rencontrer cette opportunité en y donnant les informations nécessaires.

M. Azaoum :

Je vous remercie pour votre réponse. Je vous signale qu'il n'y a pas seulement des cabanes, mais des conteneurs comme dans le quartier des Etangs-Noirs où le chantier est fini, et qui continuent de gêner les riverains. Il est temps de demander des explications aux entrepreneurs concernés.

M. l'Echevin Majoros :

Vous comprenez les difficultés qu'on a par rapport à ce chantier - voir les précédents Conseils communaux y compris sur les points votés en urgence -, par rapport au mécontentement des riverains. Le dossier est géré par le service des Projets subsidiés. C'est ce qu'on peut appeler un cas de force majeure.

M. le Président :

Merci.

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen*

12. Chaussée de Gand, 375 – Equipement collectif réalisé dans le cadre du Contrat de quartier « Rives-Ouest » et du Programme Politique des Grandes Villes - Occupation des locaux destinés à accueillir une crèche par l'ASBL OLINA.

Steenweg op Gent, 375 - Collectieve uitrusting uitgevoerd in het kader van het wijkcontract "Rives-Ouest" en het Programma Grootstedenbeleid - Gebruik van de lokalen bestemd om een kinderdagverblijf van VZW Olina te ontvangen.

M. le Président :

Madame Piquard, vous avez la parole.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

Je ne vais pas redire ce que j'ai dit pour le point 14, mais ça reste d'application. Je suis ici tout aussi dubitative, comme pour OLINA 2, qu'il soit stipulé à l'article 6 que '*l'occupation des locaux est accordée à l'association OLINA à titre gratuit. L'association valorisera cette gratuité dans ses comptes annuels d'un droit d'occupation fictif soumis à indexation d'un montant de 1000 euros par mois*'. Je maintiens que, comme pour OLINA 2, ça consiste à faire à l'asbl un faux en écriture comptable qui va pouvoir, sur le quota de loyer, demander un loyer en subside ailleurs qu'à la Commune. J'ajoute que, pour cette convention-ci qui n'est toujours pas précaire, c'est un bail déguisé, puisque vous y mentionnez une durée de 9 ans, avec tacite reconduction de 3 ans et préavis de 6 mois. Et je maintiens que, dans cette convention, par rapport au statut de l'asbl OLINA, on a tout à fait modifié les objectifs qui ne sont donc plus ceux d'accueillir les enfants dont les parents sont en insertion socioprofessionnelle ou en situation d'urgence, objectifs pour lesquels OLINA bénéficiait du *Fonds Social Européen*. Triste réalité sociale !

Merci

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci pour vos remarques. Il est tout à fait possible, comme je l'ai dit dans un précédent Conseil communal, de noter dans des comptes, des éléments pour mémoire; ce n'est pas en contradiction avec les règles en vigueur. Par ailleurs, je trouve que vous montrez un intérêt particulier pour les conventions d'occupation. Peut-être pourriez-vous proposer vos services de consultance à la Commune qui, sur base de votre expertise, pourra évaluer si c'est pertinent ...

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je voudrais simplement faire remarquer à Madame Piquard que si nous nous tournons vers des asbl pour pouvoir financer des crèches comme le font d'autres Communes, c'est parce que le coût à charge des Communes est moins important. A partir du moment où il y a un statut d'asbl, je pense que les propositions d'ouverture de crèches qui vous sont faites vont dans un sens tout à fait positif afin de répondre à la demande importante de places d'accueil dans notre Commune. Si vous me reposez la même question, je vous répondrais exactement la même chose.

M. le Président :

La parole à Madame Piquard, pour son droit de réplique.

Mme Piquard :

Madame la Bourgmestre, je crois qu'on ne s'entend pas bien. Je critique la façon dont sont rédigées les conventions, je ne critique bien entendu pas le nombre de places qui, partiellement, augmente parce qu'*OLINA* existait déjà avant. Ce n'est pas le fait, c'est la façon dont c'est rédigé; je me demande si vous vous rendez compte de ce que vous signez.

Mme la Bourgmestre :

Si vous considérez qu'il y a un faux en écriture, je vous conseillerai de déposer plainte !

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre, merci Madame Piquard.

Pouvez-vous approuver ?.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 28 votes positifs, 12 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 28 positieve stemmen, 12 onthoudingen.

M. le Président :

Monsieur Ikazban voudrait justifier son abstention.

M. Ikazban :

Je le dis de manière générale, les Conseillers communaux, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, ont le droit de poser des questions même si ça fait rire certains dans la majorité. Quand on pose des questions, Madame la Bourgmestre, essayez un peu de répondre, de sortir du bac à sable !

**13. Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le Président

Il s'agit de voter l'approbation du mode de financement.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

14. Contrat de quartier Autour de Léopold - Marché de travaux - Rénovation Infrastructure bld. Léopold II 170 - Procédure négociée directe avec publicité - Dossier d'exécution.

Wijkcontract Rond Leopold - Opdracht van werken - Renovatie infrastructuur Léopold II-laan - vereenvoudigde onderhandelingsprocedure met bekendmaking - Uitvoeringsdossier.

M. le Président

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

15. Contrat de quartier durable « Autour de Léopold II » (CQ & Beliris) - Marché de services - Mission complète d'auteur de projet – Opération 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7 : Aménagement de la rue de Ribaucourt entre le parvis Saint-Jean-Baptiste et la rue Picard, réalisation et mise en oeuvre du plan lumière sur l'axe Ribaucourt et étude de faisabilité pour l'amélioration des traversées des axes régionaux à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Avis de marché, mode de passation, engagement de la dépense.

Duurzaam wijkcontract « Rond Leopold II » (WC en Beliris) - Opdracht voor diensten – Volledige opdracht van projectontwerper - Ingrep 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7 : Heraanleg van de Ribaucourtstraat tussen het Sint-Jan- Baptistvoorplein en de Picardstraat, realisatie en uitvoering van het verlichtingsplan op de as Ribaucourt en de haalbaarheidsstudie om het oversteken van gewestelijke assen te verbeteren te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Aankondiging van de opdracht, gunningswijze, inschrijving van de uitgave.

M. le Président

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

16. FEDER - PGV - Contrat de Quartier « Cinéma-Bellevue » - Réhabilitation partielle d'un ancien site industriel - Site des Brasseries Bellevue Angle des 41 et 43 Quai du Hainaut et 1 rue Evariste Pierron à 1080 Bruxelles - Augmentation de l'engagement de la dépense.

EFRO - Grootstedenbeleid - Wijkcontract « Cinema-Bellevue » - Gedeeltelijke herwaardering van een voormalige industriële site - Brouwerij Bellevuesite - Hoek Henegouwenkaai 41 en 43 en Evariste Pierronstraat 1 te 1080 Brussel - Verhoging inschrijving van de uitgave.

M. le Président

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

**17. Contrat de quartier durable Petite Senne- Composition de la CoQ.
Duurzaam wijkcontract "Kleine Zenne" - Samenstelling van de Wijkcommissie.**

M. le Président

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

18. Crèche « Les Petits Poucets », avenue Carl Requette, 20 : Remplacement des châssis extérieurs - Projet - CC13.0052.

Creche « Les Petits Poucets », Carl Requettelaan 20: Vervanging van het buitenschrijnwerk - Ontwerp - GR13.0052.

M. le Président

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

19. Marché de travaux relatif au remplacement du tapis synthétique du terrain du hockey n°01 au stade Pévenage - CC13.0064.

Werken opdracht betreffende de vervanging van de kunstgrasmat van het hockeyveld 1 in Pevenage Stadion - Ontwerp - GR13.0064.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

J'ai deux questions, une question à laquelle l'Echevin des Travaux peut répondre et une autre à laquelle malheureusement l'Echevin des Sports ne pourra pas répondre puisqu'il est parti.

M. le Président :

Il revient de suite...

M. Ikazban :

Il fait ce qu'il veut... Par rapport à ce point-ci, c'est un dossier que je connais, puisque nous l'avons lancé il y a quelques années déjà. J'ai deux questions. J'ai consulté le cahier spécial des charges et j'ai l'impression – peut-être que je me trompe – qu'on a modifié un peu le projet. On remplace un terrain cendré par un terrain synthétique. Est-ce qu'il s'agit toujours d'un terrain mouillé comme le premier ; ça c'est la première question, très technique. Je la pose car elle est quand même importante parce que ça change tout pour le hockey.

Ma deuxième question, même si je sais que je n'aurai pas la réponse ce soir, a trait à l'opportunité de donner des plages horaires aux tout-petits. Il a été question, vu que le foot reste l'un des sports les plus pratiqués – il y a ici présents au Conseil, des représentants de l'école de foot -, de donner aux tout-petits la possibilité d'utiliser certaines plages horaires du terrain synthétique, d'où l'importance qu'il soit 'mouillé', car il pourra alors être utilisé pour le foot sans qu'il soit abîmé. Les tout-petits, évidemment, abîment moins le terrain. Je voudrais savoir si on est toujours dans ce registre-là ? Ce serait dommage pour eux d'avoir un terrain qui ne serait utilisé que pour le hockey.

C'étaient là mes deux questions et ça serait bien si j'ai une réponse à la première. Pour la deuxième, j'attendrai.

M. l'Echevin Gypers :

J'ai entre les mains le texte de mon service. On me dit que c'est le même terrain que l'autre.

M. Ikazban :

On nous demande de voter cela. Je voudrais qu'on acte le fait que c'est le même terrain que le premier.

Deuxième question : est-ce possible d'avoir des réponses par écrit ?

Mme la Bourgmestre :

La seule précision que je puis vous apporter c'est que, aujourd'hui, le hockey est un sport d'équipe qui connaît une forte expansion et qu'il est important de tenir compte de toutes les demandes.

M. Ikazban :

Merci à Monsieur l'Echevin des Travaux d'avoir répondu – sous réserve – à la première question. Merci pour l'intervention de la Bourgmestre. Je sais que le hockey est en expansion ; je suis quand même à l'initiative des deux terrains qui vont être mis en place. Comme vous aimez beaucoup la transversalité, je trouverais dommage qu'on ne puisse pas réserver une partie des plages horaires pour les tout-petits. Puis-je avoir une réponse par écrit ?

Mme la Bourgmestre :

A mon avis, les horaires des tout-petits, qu'ils jouent au foot ou au hockey, ce sont les mêmes. Il y en a qui sont obligés d'aller jouer sur d'autres terrains parce qu'il n'y a pas de disponibilités.

M. Ikazban :

N'improvisez pas de réponse. Quand vous dites que la transversalité est une excellente chose...

Mme la Bourgmestre :

Je voulais insister sur le fait que la diversité dans le sport est aussi importante.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

20. Marché de travaux relatif à l'installation - Zone 1 : nouveau réseau de caméras de vidéosurveillance sur le territoire communal - Zone 2 : nouvelles caméras de vidéosurveillance dans le quartier Osseghem-Piron - Projet - CC13.0063.

Opdracht werken betreffende de installatie - Zone 1 : nieuwe videobewaking cameranetwerk op het gemeentelijke grondgebied - Zone 2 : videobewakingscamera's op Osseghem-Piron wijk - Ontwerp - GR13.0063.

M. le Président

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 27 votes positifs, 1 vote négatif, 12 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 27 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 12 onthoudingen.

21. Marché de travaux relatif à l'aménagement intérieur du bâtiment communal rue de l'intendant, 63-65 - Phase 2 - Projet - CC13.0061.

Opdracht van werken betreffende van de binneninrichting van de gemeentebouw, Opzichterstraat, 63-65 - Fase 2 - Ontwerp - GR13.0061.

M. le Président

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

22. Police de la circulation routière - Règlement général complémentaire - Modifications.

Politie op het wegverkeer - Aanvullend algemeen reglement - Wijzigingen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je n'ai pas bien compris la délibération. Vous supprimez toutes ces places pour handicapés ?

M. le Président :

Il y a aussi Monsieur Azaoum qui veut poser une question.

M. Azaoum :

Un peu dans le même registre que mon Chef de groupe, je voudrais savoir comment les services font pour supprimer une place. Je présume que pour les rajouts, c'est à la demande de l'intéressé. Car dans le quartier où j'habite, il y a des places qui ne sont plus utilisées, notamment parce que des personnes décèdent et ces places ne reviennent pas à la Commune pour modification. Je voudrais avoir plus de précisions là-dessus.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ik heb enkele technische vragen. De eerste vraag: er wordt een rode zone ingevoerd op de Ninoofsesteenweg ter hoogte van het Hertogin van Brabantplein. Ik zou graag weten over welke zone het juist gaat.

Ce n'est pas très clair de quelle zone rouge il s'agit.

En dan een tweede vraag: de wijzigingen in de Jean de la Hoessestraat, wat is juist de bedoeling daarvan? Ik begrijp dit niet goed.

M. le Président :

Dank u Meneer Van Damme.

Monsieur l'Echevin, vous avez la parole.

M. l'Echevin Gypers :

Effectivement, en ce qui concerne les places pour handicapés, nos services consultent régulièrement le registre de la population et s'ils constatent qu'une personne est décédée ou a déménagé, les places sont retirées.

Dan in verband met de vragen van Meneer van Damme: de rode zone is gelegen aan de tramhalte zelf, dus op de Ninoofsesteenweg zelf. Dus het gedeelte dat nu eigenlijk terug de Ninoofsesteenweg geworden is, en dat op het plein zelf ligt. En dat is op aanvraag van handelaars, die zeggen dat hun klanten niet meer kunnen parkeren terwijl ze hun aankopen doen.

Wat betreft de Jean de la Hoese: dat is ook op algemene aanvraag van de randbewoners. We gaan ook trachten om daar een aantal parkeerplaatsen bij te winnen. Het is dus enkel om de mogelijkheid te laten om rond het Karreveldpark te draaien, zodanig dat de bewoners errond kunnen, zonder op de Gentssesteenweg te moeten gaan. Dat was op algemene vraag van de bewoners, het is er niet zomaar gekomen.

M. le Président :

Mijnheer Van Damme ?

M. Van Damme :

Est-ce qu'on ne risque pas de réinstaller le trafic de transit dans le quartier de l'avenue Jean de la Hoese ?

M. l'Echevin Gypers :

Le but est de pouvoir tourner autour de l'îlot du Karreveld, de façon que ça fonctionne. Aujourd'hui, les riverains sont obligés d'arriver sur la chaussée de Gand et de prendre le feu rouge ; ça génère des embouteillages, des tracas et une certaine animosité. Et c'est à la demande des riverains qu'on a redressé le sens unique sur la totalité...

On s'est rendu compte que ça ne fonctionnait pas comme il fallait. Aujourd'hui il y a un sens unique opposé...

M. le Président :

Un sens tête-bêche...

M. Gypers :

... Cela oblige les gens à chaque fois rejoindre la chaussée de Gand et de faire le tour par des feux rouges ...

(Colloque – Gesprek)

M. le Président :

... C'est dans l'autre sens, vers le Mettewie. Ceux qui viennent par Jean de la Hoese en venant du Karreveld et qui vont se retrouver au Mettewie vont être obligés de tourner à droite... Donc, ils n'auront aucun intérêt à passer par là.

Enfin, on verra comment ça évoluera...

Non, Madame Tahar, vous avez demandé d'intervenir après que l'Echevin a donné sa réponse. Vous connaissez la règle, je suis désolé.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 26 votes positifs, 14 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 26 positieve stemmen, 14 onthoudingen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Je justifie mon abstention : je trouve que toutes les mesures qui sont prises sont de bonnes mesures par rapport à la Place de la Duchesse, mais je crains que l'inversion du sens unique de l'avenue de la Hoese recrée un nouveau trafic de transit. C'est justement le but des travaux réalisés, qu'il n'y ait pas de trafic de transit dans ce quartier. Maintenant, on va réinstaller un *by-pass* allant de l'avenue du Karreveld vers le boulevard Mettewie parce qu'on évite les feux ; donc on va recréer un nouveau trafic de transit qui n'existait pas jusque-là. D'où notre abstention.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban qui veut justifier son abstention.

M. Ikazban :

C'est une justification d'abstention car la réponse apportée n'est pas très claire. Je pense, après réflexion, que vous répondez en fait à une demande locale ; vous allez régler un problème domestique de certains riverains et ouvrir une brèche très importante par rapport à cette création d'un nouveau trafic de transit dont on reparlera. La situation actuelle est dramatique parce que vous avez créé deux sens uniques qui se font face, mais vous allez créer une difficulté plus importante. C'est pour cela que nous nous abstenons, car vous avez pris cette décision dans la précipitation.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

**23. Achats de matériel informatique - C.I.R.B.
Aankoop van informaticamateriaal - C.I.B.G.**

M. le Président :

Ik geef het woord aan Meneer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Ik zou de volgende vraag willen stellen: het gaat hier over grote bedragen, kan er een globaal beeld gegeven worden waarover het gaat? Gaat het over de volledige herinrichting van het informaticapak van de Gemeente?

En ten tweede: dit gaat dus gefinancierd worden met leningen, op hoeveel jaar wordt het afbetaald?

Dank u.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

J'ai une question très précise. Je suis déjà intervenue précédemment pour demander à Monsieur l'Echevin ce qu'il en sera du déclassement des PC et quelles associations allaient en bénéficier et selon quels critères. A-t-on une situation précise sur les associations qui ont en bénéficié et quelles sont-elles ? J'attendrai une réponse écrite.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Pour répondre à Monsieur Berckmans, je dirai que ce matériel informatique est destiné pour partie à des écoles francophones avec 12 imprimantes, 31 PC et accessoires et 31 écrans, et pour partie à des écoles néerlandophones avec 5 imprimantes, 3 PC et accessoires et 3 écrans.

Par rapport à la durée d'amortissement, c'est en général 4 à 5 ans. On essaye de tirer le plus longtemps possible, mais en matière informatique, c'est de moins en moins facile. Par rapport à une autre question ...

Dhr. Berckmans :

... La durée de remboursement du prêt...

M. l'Echevin Mahy :

... La durée d'amortissement comptable, me dit l'Echevin des Finances, est de trois ans. Et on est dans les termes.

En ce qui concerne la question de Madame Tahar, les associations qui ont répondu sont effectivement listées ; elles ont reçu, sur papier pour l'instant, les PC. Mais on a un petit écueil administratif, car on a pour mission officielle de déclasser le matériel. Et on doit pour cela le référencer ; ce que fait le service Informatique qui s'attelle à ouvrir les machines et enregistrer les numéros de séries, ce qui nous a quelque peu ralentis, car il y a une centaine de machines à traiter. Mais les listes sont déjà arrêtées et je vais voir si, malgré tout – peut-être faudra-t-il attendre l'aval du Collège – on peut déjà les diffuser.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

**24. Prolongation de la Communauté Scolaire 1080 pour la période 2014-2020.
Verlenging van de Scholengemeenschap 1080 voor de periode van 2014-2020.**

M. le Président

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

M. le Président :

Je propose une suspension de séance de façon que le Collège puisse se réunir et convoquer un Conseil communal. Nous reprendrons notre séance après cela.

(La séance est suspendue pendant quelques minutes – De zitting is geschorst een paar minuten)

25. Motion déposée par Monsieur De Block relative à l'affichage électoral organisé par la Commune.

Motie ingediend door Mijnheer De Block betreffende de aanplakkingen voor de verkiezingen georganiseerd door de Gemeente.

M. le Président

Je rouvre la séance. Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Le règlement d'affichage aboutit à une répartition très inégale et injuste entre les listes en compétition. On sait que, pour les mandats, les partis qui ont eu plus de voix sont représentés. A un moment, tous les cinq ans, en ce qui concerne par exemple les élections parlementaires régionales, le compteur est remis à zéro. A un moment, on attend que les électeurs puissent juger et s'informer sur les partis qui participent aux élections d'une façon équitable. Déjà la situation est telle que la publicité fonctionne principalement via la télé, où les règlements sont relativement inéquitables et qui sont appliqués actuellement, entre autres dans les grandes chaînes de télé. Il y a quelques dispositions qui sont prévues et qui sont accessibles à tous les partis, ce sont en fait les panneaux d'affichage dont je voudrais donc qu'ils soient accessibles à tous les partis de la même façon. Dans cette optique, je voudrais proposer une motion qui puisse amender le règlement en vigueur, avec, en conséquence, les quelques articles que je vais vous présenter. A l'article 1, je voudrais amender la disposition qui voudrait qu'il y ait des grilles sur les panneaux, car je ne pense pas que ce soit repris dans le règlement d'affichage actuel ... à moins que ce soit fait, oui ? Désolé, alors, je vous demande d'oublier l'article 1.

Quant à l'article 2, il devrait amender l'article 3 du règlement en vigueur qui dispose que les partis non représentés doivent partager un panneau, à eux tous. Donc avec cette rangée de panneaux, il n'y a qu'un seul qui soit prévu pour être partagé par l'ensemble des partis non représentés. Pour les Régionales, c'est quand même une petite liste de partis et cela veut dire qu'on risque d'être confronté à une situation où cinq à dix partis vont devoir se partager un panneau ! Cela ne correspond même pas à la taille d'une affiche.

Je propose donc un article, un amendement qui dispose que l'espace disponible soit réparti de façon équitable entre les différentes listes qui se présentent au scrutin.

Avec l'article 4 je propose d'amender l'inégalité instaurée par les autorités en faisant une distinction entre les partis qui sont déjà représentés et qui ont un numéro national et les autres qui ne le sont pas et qui doivent attendre leur numéro, et de faire en sorte donc que tout le monde soit pris sur un même pied d'égalité et qu'on organise effectivement un même départ pour l'affichage de l'ensemble des partis afin d'éviter ainsi que certains puissent déjà s'afficher avec leur numéro et d'autres pas encore.

Quant à l'article 5 de ma motion, il est, je pense, déjà repris dans le règlement en vigueur, vous ne devez donc prendre en considération que les articles 2, 3 et 4.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Qui souhaite intervenir ? Je donne la parole à Monsieur Léonard...pardon, à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur De Block, la plupart des règles, des amendements au règlement communal que vous proposez sont déjà repris dans le règlement qui fixe les conditions d'affichage durant la période électorale. Ce règlement a été approuvé en 2009. C'est donc un règlement qui est récent. Il a pour objectif de réguler justement l'affichage et de rendre l'accès aux panneaux communaux plus égal. Vous dites qu'il faut ouvrir les panneaux communaux à tous les partis qui déposent une liste. Cela me semble extrêmement difficile à faire parce qu'il y a des élections où de très nombreux partis déposent des listes. Donc on ne peut pas demander, dans le cadre de l'affichage communal, d'assurer ce type de répartition. Je propose donc qu'on s'en tienne au règlement qui existe et qu'on ne le

modifie pas par voie de motion. Une motion est une proposition de résolution. Je comprends qu'on veuille moderniser le règlement, mais pas en venant avec une motion et en proposant des amendements sur les différents articles. Je vous rappelle que l'affichage électoral est, à Molenbeek, interdit sur la voie publique, sauf sur ces panneaux électoraux; mais évidemment, on ne peut pas interdire à des particuliers ou à des commerces de pouvoir afficher. Les candidats font généralement preuve de beaucoup de proactivité via l'affichage pour être représentés sur tout le territoire communal. Et demander à des citoyens de le faire directement, c'est aussi, à mon sens, un bon moyen de communication. En ce qui concerne le règlement communal que nous avons, c'est un affichage qui est effectué par le personnel communal et qui ne peut être donc fait par des colleurs. Comme on vous l'a dit, il y a un dispositif qui est mis en place et qui évite le sur-collage et les panneaux sont partagés de manière égale entre les listes qui ont des représentants dans l'assemblée concernée par l'élection. Il y a aussi un panneau qui est réservé pour les listes - et elles sont nombreuses - qui n'ont pas de représentants. Il est évidemment peu praticable, comme je l'ai dit, d'offrir un panneau pour chaque groupe politique.

Concernant le contenu de l'affiche, le règlement prévoit qu'une liste comportant un ou plusieurs candidats appartenant à un parti ayant fait l'objet d'une condamnation sur base des lois tendant à réprimer des actes inspirés par le racisme ou la xénophobie ainsi qu'à réprimer la négation ou l'approbation de génocides ne peut pas bénéficier de cette disposition. Donc, toute affiche dont le contenu est en contradiction avec une quelconque norme légale, ne peut évidemment être apposée. Aussi, je vous dirais, Monsieur De Block, que le règlement communal n'est pas parfait, mais qu'il répond à de très nombreuses préoccupations. Et, à mon sens, cette motion, telle que vous la présentez aujourd'hui, avec ses nombreux amendements, est inutile. Il serait donc plus judicieux de la retirer.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je trouve votre propos complètement contradictoire. Vous dites qu'il serait très difficile de prévoir de la place pour tous ces partis qui se présentent aux élections. Or, actuellement, le règlement prévoit un seul panneau pour tous ces partis qui ne sont pas représentés. Comment allez-vous assurer le droit démocratique financé par l'argent public, la seule chose qui est, en fait, prévue et mise à disposition pour que tout le monde puisse s'afficher et se faire connaître? Ce dispositif public, vous le répartissez de façon - inégalitaire - telle que, finalement, entre cinq et dix partis doivent se partager un panneau. Vous dites qu'il sera impossible que chaque parti ait un panneau, mais ce n'est pas ce que j'ai demandé. La motion dit : *'l'espace disponible sera donc divisé de manière égale par le nombre des listes'*. Cela veut dire que si vous avez 10 panneaux et 20 listes, vous les partagez de façon à avoir un demi-panneau par liste, ce qui est, à mon avis, pratiquement faisable, pas du tout compliqué. Dans la pratique, ça se faisait déjà, certains panneaux étaient partagés entre deux partis. Je ne comprends pas ... sauf s'il y a une volonté politique - ou une mauvaise volonté - de ne pas accepter un amendement qui est praticable, réaliste, qui ne vous coûte rien et qui apporte plus de démocratie. Je ne comprends pas ...

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.
Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je pense que la répartition, telle qu'elle est proposée aujourd'hui dans le règlement communal, est une représentation tout à fait démocratique, puisque les partis qui sont représentés dans les assemblées ont un panneau. Chacun peut avoir son approche par rapport à ce qu'est une répartition égalitaire ou démocratique. Moi, je propose qu'on en reste là.

M. le Président :

Merci... Non, non, pas de débat.
On passe au vote.

Le point est rejeté.

38 votants, 1 vote positif, 25 votes négatifs, 12 abstentions.

Het punt wordt verworpen

38 stemmers, 1 positieve stem, 25 negatieve stemmen, 12 onthoudingen.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais justifier mon abstention. Je viens d'entendre la réponse de Madame la Bourgmestre. J'ai cru que certains membres du Conseil voulaient entamer un débat, mais il n'a pas eu lieu. Je pense que toute demande de modification d'un règlement est peut-être légitime. Je pense qu'on peut avoir une vision différente de ce qu'est la représentation garantie, de ce qu'est l'équité, le découpage démocratique... J'attire l'attention sur le fait que, si on devait dans un avenir proche changer le règlement à ce niveau-là, c'est-à-dire après les élections puisque cette motion est rejetée, il va falloir aussi se poser la question par rapport, par exemple, au règlement qui a été adopté à Uccle ou à Saint-Gilles où des Conseils communaux ont adopté un nouveau règlement, partant de la motivation selon laquelle il y a un problème de représentativité proportionnelle entre Francophones et Flamands. Et dans ces communes-là, on a fait en sorte que la surface générale des panneaux ait été répartie pour 90 % pour les partis démocratiques représentés et 10 % pour les autres. Et dans les 90 %, il y a une répartition 80-20 entre Francophones et Néerlandophones. Parce que, aujourd'hui, on peut aussi dire qu'il y a de petites listes de partis flamands, tellement petites qu'elles ne représentent pas grand-chose, qui ont aussi une représentation surdimensionnée par rapport à de grandes formations politiques démocratiques francophones. Donc, la vision qu'on peut avoir est à géométrie variable et je pense que toute demande de modification peut être légitime, mais elle doit se faire aussi en dehors de pré-campagnes électorales, car alors on ne peut pas éviter le petit jeu de vouloir faire du buzz. Je pense qu'il faut essayer, comme pour les autres règlements, de faire une analyse sérieuse en dehors de toute campagne électorale ou de tout calcul - car tu reproches aux partis de calculer mais en même temps, il faut éviter les périodes préélectorales où on est tenté par ces calculs-là. C'est ce qui justifie notre abstention.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Je ne vais pas rentrer dans le fond des propositions de Monsieur De Block, mais je pense que travailler sur un règlement est un équilibre sur toute une série d'articles et ce n'est donc pas par une motion qu'on peut changer un règlement. Par contre, tout le monde ici autour de la table est ouvert à la discussion du règlement qui est assez récent, puisqu'il a été mis en place en 2009 après une période électorale et n'a encore été testé qu'une seule fois à l'occasion des élections communales. Qu'il soit donc réévalué et rediscuté après, oui, mais pas dans le cadre d'une motion où l'on risque de toucher à un article sans voir l'effet que ça peut avoir sur d'autres articles. Un règlement doit être considéré dans sa globalité.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

26. Motion déposée par Monsieur De Block concernant l'approbation des motions dans le ROI.

Motie ingediend door Mijneer De Block betreffende de moties in het reglement van inwendige orde van de Gemeenteraad.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block pour la lecture de sa motion.

M. De Block :

On a eu déjà des discussions là-dessus au Conseil. Je voudrais donc que le Conseil se prononce clairement et prenne la décision d'empêcher que cette instance puisse continuer à fonctionner dans l'illégalité. L'article 91 de la Nouvelle loi communale stipule clairement que *'outre les dispositions que la présente loi prescrit d'y consigner, le règlement d'ordre intérieur peut comprendre des mesures complémentaires relatives au fonctionnement du Conseil'*. Cela veut dire que ce qui est écrit dans la Nouvelle loi communale, ce qui doit spécifiquement fonctionner, on doit s'y conformer. A l'article 99 de la Nouvelle loi communale, on lit que *'les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages'*, ça veut dire 50 % et une voix. En cas de partage, la proposition est rejetée. La Nouvelle loi communale ne prévoit pas d'autre manière d'approuver des résolutions. Pour votre information, est résolution tout ce qui, en fait, est soumis au vote. Vu que cela veut dire qu'un R.O.I ne peut donc imposer de conditions au vote autres que celles décrites dans l'article 99, c'est-à-dire avec la majorité absolue, vu que le R.O.I du Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean stipule clairement que le vote concernant l'adoption d'une motion se fait à l'unanimité des voix et que, donc, si l'unanimité n'est pas obtenue la motion est rejetée, je propose qu'on retire la phrase illégale dans l'article 20 de notre R.O.I, - c'est-à-dire la phrase relative au vote concernant l'adoption d'une motion qui requiert l'unanimité et que sans unanimité le rejet de la motion est acté.

J'aimerais aussi que les motions qui, par le passé, ont été rejetées illégalement soient en fait approuvées si elles ont été approuvées par la majorité absolue, c'est-à-dire 50 % et une voix. Je propose donc à l'article 2 que les motions qui, dans le passé, ont

obtenu une majorité absolue et qui ont été illégalement rejetées par un R.O.I illégal, soient approuvées comme le stipule la Nouvelle loi communale.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block. Quelqu'un veut intervenir ?

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Le règlement communal qui a été voté ici en ce Conseil est un règlement qui a fait l'objet d'un accord entre les Chefs de groupe. Nous entendons bien que cette règle de l'unanimité ne soit pas tenable et que les motions doivent être adoptées à la majorité et non à l'unanimité. Mais, cela a déjà été dit, Monsieur De Block, il est évident que le règlement d'ordre intérieur de notre assemblée doit être évalué, corrigé et pas uniquement sur cet aspect, mais dans sa globalité, comme cela a été d'ailleurs proposé par le Président du Conseil. Il est plus intéressant d'avoir une réflexion plus générale sur le règlement d'ordre intérieur plutôt que de venir ici, via une motion, pour le modifier. La question a d'ailleurs été portée à la Tutelle qui nous enjoint de modifier notre R.O.I. mais de le faire dans le cadre d'une modification globale et non au coup par coup. Cette modification du R.O.I. doit donc venir et j'invite les divers Chefs de groupe à se réunir et, via une évaluation, y apporter les rectifications nécessaires.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais une réponse claire.

Mme la Bourgmestre :

La réponse claire est que je vous invite à retirer votre motion ce soir puisqu'il y a cet engagement que nous avons fait de modifier le R.O.I...

M. De Block :

Je ne la retirerai pas. Je demande de retirer une phrase qui est illégale, qui va sauter de toute façon.

Mme la Bourgmestre :

Je propose, comme nous le suggère la tutelle, de ne pas faire du coup par coup, de ne pas le modifier par une motion mais que, au contraire, les Chefs de groupe puissent se voir pour apporter plusieurs modifications, parce que sinon, on va avoir un précédent par rapport à une modification, sur base d'une motion, du R.O.I. qui est quand même un règlement fondamental d'organisation de notre assemblée. Non, je crois qu'il faut le faire dans un cadre précis. Vous avez décidé que les Chefs de groupe allaient apporter ces modifications au R.O.I. Je vous suggère donc de retirer votre motion pour que justement, la modification que vous préconisez puisse s'ajouter aux autres modifications qui interviendront à l'occasion d'une discussion entre les différents Chefs de groupe et le Président du Conseil. Et cela reviendra vers notre assemblée.

M. De Block :

La question que j'avais posée et pour laquelle je veux une réponse claire, est la suivante : est-ce que les motions qui ont été rejetées parce qu'elles n'ont pas recueilli l'unanimité l'ont été illégalement, en contradiction avec la Nouvelle loi communale, oui ou non ? Doit-on retenir ces motions qui sont passées par la majorité absolue ?

M. le Président :

Les Chefs de groupe y ont participé. Je vais laisser parler Monsieur Ikazban, puis Monsieur Léonard.

M. Ikazban :

La Bourgmestre a fait preuve de sagesse dans sa dernière intervention. Je suis d'accord avec elle sur la forme et en même temps je partage la préoccupation de fond soulevée par mon camarade et collègue Dirk De Block. La dernière question qu'il vient de poser est importante, mais un peu prématurée. On doit attendre de retravailler et modifier d'abord le règlement. Et à ce moment-là, à partir du moment où on modifie le règlement, cela va couler de source. Nous avons effectivement fait un travail assez long et important entre Chefs de groupe dans un bon esprit, des choses ont été obtenues, des nouveautés apportées, il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître. Il y a des avancées, comme il y a des anomalies, et cette histoire de motion à l'unanimité en est une. Maintenant, on s'est mis d'accord pour revoir le règlement ensemble et pour l'améliorer et le bonifier par après. Moi, j'assume le fait qu'on l'a voté ensemble avec les erreurs qu'on modifiera ensemble. Mais si on procède au coup par coup, au-delà de la question de fond qui est importante, on risque de créer un précédent. La Bourgmestre a raison au niveau de la forme et Monsieur De Block a raison au niveau du fond. Je pense qu'il faut faire preuve d'un peu de sagesse.

Et je terminerai en disant la chose suivante : cette anomalie est, finalement, dérangeante aussi bien pour la majorité que pour l'opposition. Car même la majorité, quand elle présente des motions, si vous n'avez pas l'unanimité - je suis dans l'opposition, mais je vais le dire pour vous - quelque part on prend un peu aussi en otage la majorité quand la majorité vient avec quelque chose, et là, je ne suis pas d'accord, parce que je trouve que la démocratie, c'est aussi permettre à la majorité - même si on peut la critiquer et on doit la critiquer - d'avancer dans sa politique et ce qu'elle veut faire, quitte après à essayer de la convaincre qu'elle fait erreur. Voilà, il y a une faute, une erreur; nous en subissons tous les conséquences; donnons-nous le temps de corriger ce règlement. Et là je partage la sagesse de la soirée.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Evidemment, sur le principe, il n'y a aucune objection à corriger ce point, donc ça ne posera pas de problème. C'est vrai qu'au-delà de ça, il y a des questions juridiques qui se posent, je me demande si le principe même de la motion est prévu pour changer des points de règlement ou si une motion n'est pas simplement une prise de position qui, donc, n'aurait pas non plus la valeur juridique de changer des points de règlement. A côté de ça,

sur la deuxième question, la réponse que moi j'ai eu des services Juridiques était que, les PV ayant été validés, on ne pouvait pas revenir sur les décisions qui ont été prises, c'est-à-dire de rejeter ou pas. En tout cas, on est dans les deux points dans un flou juridique qui fait que, à mon avis, ce n'est pas pertinent de procéder ainsi.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Ik ben van mening, zoals de andere collega's, dat het reglement van inwendige orde in zijn geheel moet worden herbekeken en geëvolueerd. Ten tweede, denk ik – ook al zijn die moties niet met eenparigheid genomen, maar wel door een meerderheid, ook al zijn die in het verslag niet aangewezen als aangenomen – dat onwettige beslissingen niet kunnen gelden. Deze zullen dus toch vroeg of laat moeten worden rechtgezet. Ik denk dat men zich daar weinig zorgen over kan maken. Maar door het feit dat een motie inderdaad door een meerderheid kan goedgekeurd worden, ben ik van oordeel dat een motie geldt voor belangrijke zaken, ook al is het, juridisch gezien, niet noodzakelijk om de unanimiteit te behalen. Ik denk toch dat het voor sommige zaken wel belangrijk kan zijn dat die unanimiteit er is, dus dat die zaken goedgekeurd worden door het geheel van de Gemeenteraad. Daarom zou ik een oproep willen doen om de moties niet enkel voor publicitaire of gelijkaardige redenen in te dienen, maar wel – als het over belangrijke zaken gaat – dat er voorafgaandelijk overleg is tussen de verschillende fracties. En dus, ik herhaal, ook al is het juridisch niet vereist, denk ik dat het voor de gemeente belangrijk is dat er soms moties met unanimiteit worden aangenomen.

Dank u.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je pense que, s'agissant des motions, quand on les dépose, il y a une concertation effectivement qui n'est pas formalisée. Et c'est aussi la raison pour laquelle je m'oppose aux deux motions qui ont été déposées. Je trouve qu'au niveau de la forme, on a toujours travaillé ensemble, entre Chefs de groupe, quand il fallait une modification de règlement. Ici, vous déposez un texte qui peut, sur certains aspects, être pris en compte. Et je pense qu'ici il y a un consensus par rapport à certaines questions qui devraient être débattues, mais faisons-le ensemble. Quant à l'opportunité de déposer des motions, de nouveau je ne pense pas qu'on doive avoir ce débat aujourd'hui, mais ensemble entre Chefs de groupe.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai posé des questions très clairement. Il y a quelque chose qui me dérange, à certains moments, on applique le règlement, à d'autres moments, non. On a accordé des temps de parole après que la Bourgmestre a parlé. Aucune personne, pourtant n'a demandé de se joindre. Et sur d'autres sujets, on clôture le débat. C'est vraiment la démocratie à géométrie variable et ça commence à m'irriter vraiment. Le règlement, on l'a tous voté et approuvé et je suis le premier à dire que là où je m'assieds autour d'une table, je vais non seulement scruter la Nouvelle loi communale, mais aussi les travaux parlementaires qui ont précédé. Parce que je suis naïf de penser qu'un règlement d'ordre intérieur ne va pas limiter les droits que la loi prévoit et nous accorde. C'est complètement dingue, on peut approuver un R.O.I. qui est en contradiction flagrante avec la Nouvelle loi communale. C'est un constat. Mais la naïveté, ça a son coût et son prix... J'ai posé la question de savoir si oui ou non elles ont été rejetées illégalement. J'ai attendu la réponse de la Bourgmestre et des services, pas du chef de groupe MR. Les résolutions passées sont-elles approuvées si elles l'ont été avec la majorité absolue ? Est-ce que, dans le futur, quand je déposerai des motions, on me les rejettera encore une fois dans le cas où même une majorité les approuve ? Si vous refusez d'approuver cette motion, à chaque fois que ça se passera, et rétroactivement aussi, vous pouvez compter sur le PTB qui déposera une plainte auprès de la Tutelle.

M. le Président :

Vous retirez votre motion ou vous la maintenez ?

Mme la Bourgmestre :

Sur le premier aspect, il y a un consensus qui, à mon avis, se dégage ici pour dire qu'on va vers la majorité. Sur la légalité de revenir sur des motions qui ont été votées ici en Conseil communal, là je pense que c'est du ressort du Secrétaire communal. Quoi qu'il en soit, les motions qui ont été votées ici - je pense au ring et aux Afghans - sont des motions qui, dans les médias, ont été présentées comme si elles avaient été adoptées positivement par le Conseil communal.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Si Monsieur Dirk De Block accepte de retirer sa motion - on est quand même tous d'accord sur le fond et sur la forme, ce serait dommage qu'il n'accepte pas - que la Bourgmestre pose alors la question de manière officielle pour répondre à Monsieur De Block. Parce que vous n'avez pas de réponse claire aujourd'hui par rapport à la légalité, il faut avoir l'honnêteté de le dire. Donc, Madame la Bourgmestre demandera une réponse officielle et juridique par rapport à ta question.

Je fais une proposition pour essayer de sortir de ce débat. C'est tout. C'est à la Bourgmestre de faire la demande, de se renseigner et d'avoir une réponse officielle de la Tutelle.

M. De Block :

Je retire la motion et je la réintroduis le mois prochain. Et là, je ne la retirerai pas !

M. le Président :

Monsieur De Block, c'est moi, en tant que Président, qui devra réunir les Chefs de groupe pour discuter de la remise en question du R.O.I. Et je vous le dis directement, ça ne sera pas avant le mois de juin.

M. De Block :

Je ne parle pas du nouveau R.O.I., je comprends...

M. le Président :

On attend la Nouvelle loi communale, ça ne sert à rien de faire le travail tant que ce n'est pas fini...

M. De Block :

Je n'attends pas un nouveau R.O.I. avant le mois prochain. Ce que j'attends est une réponse claire pour savoir si les résolutions rejetées l'ont été correctement ou illégalement.

M. le Président :

On vous donnera une réponse. Merci.

Le point est reporté à la prochaine réunion.

Het punt wordt verdaagd naar de volgende vergadering.

27. Motion déposée par le groupe PS relative à l'introduction du droit d'interpellation citoyenne devant le Conseil de Police.

Motie ingediend door de PS-fractie betreffende de invoering van het recht op interpellatie door de burgers voor de Politieraad.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Chers membres du Conseil communal, je ne vais pas vous faire la lecture de toute la motion. On assiste depuis un certain nombre de mois à de plus en plus de faits qui impliquent des policiers et une partie de la population, notamment des jeunes. J'ai vu dans le chef de la majorité des réactions tantôt timides, tantôt positives. Il n'en reste pas moins qu'on peut s'inquiéter de cette augmentation de ces faits. Comment cela explique-t-il, je n'ai pas de réponse, néanmoins ce qui peut être intéressant d'analyser aujourd'hui, c'est par rapport au R.O.I tel qu'il est aujourd'hui et ce qu'il permet, comme d'ailleurs la loi communale permet les interpellations citoyennes au Conseil communal - et on en a d'ailleurs eu ici d'intéressantes. L'idée qu'on vous propose, c'est, en tout cas, de se prononcer favorablement sur le principe - je dis bien sur le principe - d'introduire le droit d'interpellation citoyenne lors des réunions du Conseil de Police qui est l'émanation des Conseils communaux de la Zone. Il y a lieu quand même de se prononcer sur le principe même si, in fine, c'est au Conseil de Police de pouvoir

le porter, soit individuellement en tant que groupe, soit au nom du Conseil communal. Il est évident que si une telle demande est faite par l'ensemble du Conseil communal, elle a beaucoup plus de poids, beaucoup plus de force et est beaucoup plus crédible.

Je ne vais pas faire de longs débats. Ces dernières années, l'ensemble des formations politiques démocratiques ont été le plus loin possible dans ce qu'on appelle la participation citoyenne, la bonne gouvernance et autres, et les interpellations citoyennes au Conseil communal ont à un moment donné inquiété beaucoup de gens. Force est de constater quand même qu'elles se passent aujourd'hui plutôt dans de bonnes conditions et qu'elles sont intéressantes. De plus, donner la possibilité à des citoyens de pouvoir poser des questions au Conseil de Police, permettrait d'avoir des réponses et une écoute. Ce qui est important quand on est face à des faits pareils entre la population et les forces de l'ordre, car l'absence de réponse peut être vécue comme une violence, comme une agressivité. Et quand une personne a déjà subi une violence auparavant, cela devient une double violence pour elle. Ce serait donc intéressant, en prenant les précautions qu'il faut - mais ce n'est pas à nous de faire le règlement aujourd'hui - quant à la formulation des questions, la prise en compte de la confidentialité...Et, de toute façon, ce droit ne permettrait pas au citoyen de venir au Conseil de Police seulement quand il y a des bavures ou des incidents avec les forces de l'ordre. Il pourrait venir aussi exposer un problème de sécurité touchant son quartier, avec des préoccupations liées à la politique policière.

Je vous demande simplement d'approuver ce principe et, si jamais vous estimez qu'il serait intéressant d'avancer dans ce sens, de soutenir cette idée et d'encourager l'instauration de ce droit au Conseil de Police.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci.

Moi je vous avoue que lorsque j'ai repris le mandat de Conseillère de Police au mois de juin, j'étais persuadée que c'était un acquis et que les interpellations citoyennes étaient également possibles au Conseil de Police. Pourquoi je le pensais ? Parce que je sais que ça avait déjà fait débat lors du précédent Conseil de Police, notamment avec les Conseillers Didier Cœurnelle et Annemie Maes. Et lorsque je me suis renseignée, on m'a expliqué que ça avait été discuté en début de mandature du Conseil de Police et qu'il avait été répondu à cela qu'il n'y avait pas au niveau de la loi fédérale les bases légales pour pouvoir l'instaurer. Ma question est donc de savoir si on peut quelque part mettre en place cette possibilité d'interpellation citoyenne au Conseil de Police, alors que les bases légales n'existent pas ?

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je m'exprime à titre personnel, même si c'est difficile de dire ça... Si j'ai bien compris la fin de votre intervention, c'est un peu plus compliqué effectivement. A partir du moment où il n'y a pas de base légale pour introduire, si j'ai bien compris, l'interpellation citoyenne au Conseil de Police, alors on pourra dire que le débat est clos. Maintenant, c'est vrai que sur le principe, on peut très bien envisager une plus grande participation des citoyens au Conseil de Police et notamment via l'interpellation citoyenne. Sur l'idée même, c'est difficile de dire qu'on est contre. Maintenant, on peut envisager tout ce qui pourrait être utilisé dans le cadre de l'interpellation citoyenne, il faut absolument baliser au mieux, faire en sorte que ça ne devienne pas uniquement un espèce de bureau de lamentations finalement auprès du Conseil de Police et qu'on n'ait plus un débat constructif. Parce que l'interpellation citoyenne doit rester vraiment une interpellation citoyenne, mais qui n'a pas à être manipulée à tort et à travers. Proposer ça au niveau de la Commune, je pense que c'est assez osé; c'est une bonne idée mais je ne suis pas très chaud pour voter aujourd'hui favorablement. Donc je vais m'abstenir.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci Monsieur le Président.

Bien évidemment, je vais joindre mon Chef de groupe sur cette proposition originale, audacieuse et qui pourrait marquer la Commune en tant que précurseur d'une mesure importante dans le sens où, depuis longtemps, il y a à la fois une défiance et une méfiance des citoyens à l'égard des autorités policières. Et il me semble que cette proposition va clairement dans le bon sens parce qu'elle permet de regagner cette confiance qui, clairement, fait défaut, surtout dans une Commune comme Molenbeek-Saint-Jean.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Je ne vais pas être très original; c'est un sujet qui, visiblement, a déjà été débattu au Conseil de Police il y a encore moins d'un an. Et nous ne sommes pas très convaincus de la pertinence de refaire une motion sur quelque chose qui, en réalité, pour ce que j'en ai compris, échappe totalement au Conseil de Police-même, dans la mesure où c'est quelque chose qui devra en fait être adressé au Gouvernement fédéral. Et c'est seulement à ce niveau-là qu'une décision pourrait être prise. Et donc la motion, en l'occurrence ici, serait plutôt un coup d'épée dans l'eau.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais soutenir le sens de la motion, c'est-à-dire le droit de la population d'interpeller la Police sur son fonctionnement. Ce droit est malheureusement trop limité. Même pour les Conseillers communaux, c'est limité parce qu'au Conseil communal on ne répond même plus... Je soutiens donc la motion, comme je voudrais apporter une graine de créativité au cas où la loi ne permet pas la solution proposée. Pourquoi ne pas inviter, par exemple, le Chef de corps au Conseil communal pour certaines sessions ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Pour aller dans la continuité de ce que Madame Tamditi a dit, à la fin de la législature dernière, le Conseiller de Police Didier Cœurnelle avait introduit la demande pour qu'il y ait le droit à l'interpellation citoyenne au Conseil de Police. Un intérêt avait alors été marqué par l'ensemble des Conseillers de Police, mais en disant qu'on doit se renseigner auprès de la Tutelle. Entre temps, il y a eu les élections et au premier ou au deuxième Conseil de Police de rentrée - Monsieur Azaoum vous devriez vous en souvenir - Madame Annemie Maes a de nouveau interpellé pour savoir où on en était avec la Tutelle. Et la réponse a été claire : la Tutelle fédérale a dit qu'il n'est pas possible d'avoir des interpellations citoyennes au niveau du Conseil de Police. Donc le débat a déjà eu lieu au niveau du Conseil de Police de la zone.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Première chose, avant de commencer à lancer des motions à tort et à travers ou pour faire des effets d'annonce, il faudrait d'abord savoir ce qu'il est possible de faire, les outils légaux, ce qui existe ou n'existe pas. Deuxième chose, il faut aussi éviter les confusions entre les assemblées. Ici vous êtes au Conseil communal. Le Conseil de Police est certes une émanation du Conseil communal, mais je vois mal une interpellation citoyenne bien précise, sur un quartier bien précis de Molenbeek être partagée par l'ensemble des Conseillers de Police de la zone. Est-ce que c'est pertinent ? Je ne le pense pas. Une autre chose est de dire qu'il incombe aussi aux Conseillers de Police de jouer leur rôle de relai de la population, Jamal, il y a déjà eu des problèmes de bavures, tu as déjà fait une interpellation là-dessus et ça s'est fait de manière normale. Je ne trouve donc pas que ce soit pertinent et notre groupe ne va pas non plus soutenir cette motion.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhroufi.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je trouve un peu dommage que la question des interpellations citoyennes soit abordée sous l'angle d'une méfiance qui existe ou qui existerait entre la Police et la population. Je pense qu'on peut quand même avoir une approche plus nuancée de la question. Concernant le droit d'interpellation devant le Conseil de Police, je pense que c'est au Conseil de Police à se prononcer sur cette question. Le groupe PS - Monsieur Ikazban, vous le savez - a des représentants au Conseil de Police qui peuvent relayer cette demande. Et comme l'ont évoqué précédemment d'autres membres de cette assemblée, la question a été posée au début de la législature au Conseil de Police qui a interrogé la Tutelle. La réponse a été claire et sans équivoque. Les services du Gouverneur ont précisé que le droit d'interpellation des citoyens habitants dans une Commune faisant partie d'une zone pluricommunale n'existe pas, étant donné que l'article 27 de la loi sur la Police intégrée qui prévoit les articles de la Nouvelle loi communale qui sont d'application conforme au Conseil de Police, ne reprend pas cet article qui organise l'interpellation des citoyens au Conseil communal. Il ne reprend pas cet article 89 bis de la Nouvelle loi communale. Aussi la Nouvelle loi communale est une loi régionale qui est subordonnée à la loi fédérale et n'a donc pas le pouvoir de modifier celle-ci. On ne peut pas, par une disposition communale, modifier une disposition qui régit le Conseil de Police. Donc s'il y a lieu de rendre certains articles de la Nouvelle loi communale applicables aux Zones de Police, il convient, vous le savez, au préalable, de modifier la loi fédérale. Donc, ma proposition est de dire que les groupes politiques se tournent vers le Gouvernement fédéral, vers le Parlement, pour modifier cette loi. Ma conclusion est que la motion que vous présentez ce soir au Conseil communal n'est pas pertinente. Je vous proposerais donc de la retirer.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

J'ai bien entendu les réactions des uns et des autres. Certaines ne me surprennent pas, d'autres par contre m'étonnent un peu. D'abord, s'il y a un avis qui vous a été communiqué, moi je voudrais bien l'avoir. Car, pour moi, ce qui n'est pas interdit par la loi est, par définition, permis. Ici, l'objectif de la motion est de se prononcer favorablement sur cette idée, sur ce principe d'introduire le droit à l'interpellation. Si ce qui vous 'chipote' est la faisabilité, on peut rajouter un amendement qui indique simplement : *"le Conseil communal de la Commune de Molenbeek se prononce favorablement sur le principe d'introduire le droit à l'interpellation"(...)* - on est bien d'accord là-dessus - et nous demandons en même temps au Gouvernement fédéral *'d'agir pour rendre ce droit possible dans les Conseils de Police'*. Votre crainte du Fédéral qui vous aurait envoyé un avis, on peut facilement la lever en rajoutant cet amendement, et je suis prêt à le rajouter. Là où je suis un petit peu étonné, c'est de voir qu'en fait, il y en a beaucoup ici qui ont peur d'affronter la vérité. Parce que les interpellations citoyennes au Conseil communal dérangent certains d'entre vous, parce qu'il y a des citoyens qui viennent, qui protestent, réclament...Qu'est-ce qui empêcherait des citoyens de pouvoir interpellier cette assemblée ? D'abord au Conseil de Police, on a affaire majoritairement à des élus politiques, pas à des policiers.

En fait, vous cachez mal votre peur, votre crainte, votre fébrilité. Ce n'est pas à nous de juger de la faisabilité ou non; on se prononce sur un principe. En entendant Madame Tamditi parler tout à l'heure, elle semblait assez favorable à ce principe pour lequel apparemment même Didier Cœurnelle s'est battu et qui a été confirmé par Madame Turine. Et puis, on se réfugie derrière l'avis du Fédéral. Je vous dis que c'est une idée qui est venue comme ça en fonction des circonstances et, que ça vous plaise ou non, il y a une augmentation des incidents - je ne vais même pas dire bavures - entre la Police et la population, une augmentation sensible, il ne faut pas dire le contraire, c'est une réalité. Et en disant ça, je n'accable pas les policiers ni la population. Je rappelle simplement que la Police est un service public et le citoyen a le droit de contrôler également le service public.

Ce que je trouve curieux dans les réponses qui ont été données, c'est après avoir entendu Madame Turine qui ne dit pas la même chose, je pensais que j'allais avoir un soutien inconditionnel d'Ecolo. L'idée ne vient pas de moi, je ne suis pas le seul à l'avoir pensée et imaginée, je pense qu'elle était même dans le programme du Parti Ecolo. Cela veut dire que vous faites des propositions dans votre programme qui ne sont pas réalisables ! Vous mentez donc à la population. Je dis simplement ceci : ayez un peu de courage, car il y a un problème dans la population avec les services de Police, il y a une augmentation des incidents, comme il n'est pas normal que la Bourgmestre - qui n'a même pas l'autorité judiciaire mais seulement l'autorité administrative - se retrouve sous le feu des projecteurs.

Autre argument qui vous concerne, Monsieur le Président : à chaque fois qu'on veut parler des questions liées à la Police ou à la sécurité ici, on nous renvoie à une autre instance en disant que ce n'est pas ici que ça se discute. Voilà un argument supplémentaire pour donner la possibilité d'introduire ce droit. Vous savez, même si certains d'entre vous pensent que c'est impossible à réaliser, parce qu'au Fédéral tout n'est pas mis en place pour le permettre, je trouve que vous devriez avoir un peu de courage et dire simplement qu'on va soutenir l'initiative pour introduire ce droit.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Alors, vous maintenez ou vous retirez votre interpellation ?

M. Ikazban :

Franchement, Monsieur le Président, j'étais ouvert à beaucoup de formules, de possibilités parce qu'il y avait d'autres façons d'aborder le problème. Je pensais quand même que le Conseil communal aurait eu le courage de se prononcer. Je veux que les Conseillers communaux se prononcent aujourd'hui : sont-ils oui ou non favorables au droit d'interpellation citoyenne au Conseil de Police ? Et je remercie Madame Vande Maele parce qu'elle m'a remis une copie de ma motion...

M. le Président :

Donc vous la maintenez ?

M. Ikazban :

Je la maintiens.

M. le Président :

Alors, on passe au vote.

M. l'Echevin El Khannouss:

Juste une chose importante, je me suis laissé dire qu'il n'y a pas plus d'incidents aujourd'hui avec la Police que sous le règne de Philippe Moureaux, il faut que ça se sache !

M. le Président :

Merci. On passe aux votes.

Le point est rejeté.

39 votants, 12 votes positifs, 20 votes négatifs, 7 abstentions.

Het punt wordt verworpen

39 stemmers, 12 positieve stemmen, 20 negatieve stemmen, 7 onthoudingen.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Je voudrais justifier l'abstention des Ecolo-Groen. Nous sommes évidemment demandeurs de la possibilité d'interpellation citoyenne au Conseil de Police. Mais, il semble que, vu la barrière qu'il y a au niveau légal, au niveau de la Tutelle, il faut d'abord aller se battre là, plutôt que de le faire au niveau du Conseil communal qui n'a, en fait, pas du tout la compétence de décider du droit à l'interpellation citoyenne au Conseil de Police. Mais évidemment que nous sommes demandeurs de cette interpellation citoyenne !

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert. Monsieur Ikazban, vous n'avez pas la parole.

M. Vossaert :

C'eût-été plus facile pour moi de soutenir une idée que je trouve positive, originale, etc. Mais je me souviens d'un autre débat sur la piscine de Ganshoren où j'avais beaucoup de doutes quant à la faisabilité de la motion, de sa mise en application. Je trouve que, quand on propose quelque chose, il faut que ce soit réalisable. On a parlé tantôt d'un plan d'action et on a critiqué le fait qu'il n'était peut-être pas assez réalisable et certains ont voté contre, d'autres se sont abstenus. Eh bien, ici aussi, de manière cohérente, je vais m'abstenir. Car ce qui moi, me dérange, c'est le fait de justifier la méfiance entre le citoyen et la Police - c'est ce que vous avez dit un moment...

Mme la Bourgmestre :

... Vous n'avez parlé que des incidents avec la Police...

M. Vossaert :

... Des incidents avec la Police. Et je suis bien placé pour en parler...

Mme la Bourgmestre :

... C'est la seule motivation pour laquelle vous avez introduit cette motion, c'est pour stigmatiser, c'est pour cibler la Police ! Vous avez dit, Monsieur Azaoum, qu'il y aurait plus d'incidents avec la Police à Molenbeek-Saint-Jean que dans d'autres Communes. C'est une instrumentalisation que vous faites du rôle de la Police à travers vos motions ! ...

M. le Président :

Madame la Bourgmestre, c'est Monsieur Vossaert qui a la parole.

M. Vossaert :

Sur la motivation, ça reste flou. Maintenant, je pense que s'il y a un travail à faire, c'est effectivement au niveau de la Tutelle. Si on prenait une décision aujourd'hui, qui serait cassée par la Tutelle, quelle serait alors l'opportunité de voter cette motion ? Donc, si tu l'avais retirée, on aurait pu envisager la faisabilité par la suite. Aujourd'hui je m'abstiens par rapport à cette motion.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter.

Ik onthoud mij, omdat die bepaling op wettelijke basis niet mogelijk is, en ik vind dat men een beetje consequent moet zijn. Wat eenparigheid van de moties betreft, ben ik van mening – ook al zijn die beslissingen genomen door de meerderheid – dat indien er geen unanimité is, die beslissingen toch gelden. Men kan geen beslissingen nemen tegen de wet. Dus, kan er hier ook geen bepaling ingevoerd worden die wettelijk niet voorzien is.

Dat is alles, dank u.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je m'abstiens et je vais justifier. Je suis pour le principe, mais je préfère la présence du Chef de Corps de Police ici au Conseil communal, comme suggéré par Monsieur De Block, parce que certains partis ont des représentants au Conseil de Police. Et je voudrais qu'on élargisse le débat à tous les Conseillers communaux et notamment aux partis qui ne sont pas représentés au Conseil de Police. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Monsieur Ikazban, vous avez déjà épuisé votre temps de parole à ce niveau-là... Non, Madame la Bourgmestre a simplement corrigé certaines choses inexactes que vous avez dites. Monsieur Ikazban, il ne faut pas dire n'importe quoi... Je vous donne 15 secondes !

M. Ikazban :

...Elle est la Bourgmestre de Molenbeek-Saint-Jean, mais elle n'est pas là pour manipuler nos propos. Aucunement je n'ai attaqué la Police. Je constate qu'il y a des incidents et que, quand on peut aller le plus loin possible dans la participation des citoyens, il faut le faire. Et je pense que les interpellations citoyennes au Conseil de Police vont permettre justement de rétablir un dialogue et de donner des éléments de réponse. Aujourd'hui, je constate que vous êtes nombreux à dire que c'est une très bonne idée, mais vous vous abstenez ou vous votez contre. Donc, comprenez qui pourra ! En tout cas, c'est votre position, ce n'est pas la mienne.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

**28. Interpellation introduite par Monsieur Achaoui relative aux problèmes de mobilité et commerciaux sur la chaussée de Gand et ses alentours.
Interpellatie ingediend door de Heer Achaoui betreffende de problemen inzake mobiliteit en handel in de steenweg op Gent en omgeving.**

M. le Président :

Monsieur Achaoui, vous avez la parole.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs, comme vous le savez certainement, notre Commune connaît actuellement de sérieux problèmes de mobilité et ce, à cause de certains travaux en cours. Les conséquences sur le plan commercial sont tout simplement alarmantes et désastreuses. En effet, les interpellations des commerçants de la chaussée de Gand et de la Place communale ne cessent pas. Une lettre ouverte a d'ailleurs fait l'objet d'un courrier envoyé aux membres du Collège des Bourgmestre et Echevins. Il s'agit d'un courrier dans lequel les commerçants manifestaient leur inquiétude et portaient à votre connaissance les plaintes généralisées grandissantes auxquelles s'ajoutent les mécontentements manifestes des clients. Les réclamations sont de diverses natures et les conséquences sont dramatiques pour nos commerçants.

Concernant la mobilité et sa problématique, suite aux travaux d'aménagement en cours de la Place communale, la situation s'est fortement dégradée et pénalise considérablement le tissu économique dans son ensemble. Pourquoi ? Il y a l'absence d'emplacements de parking alternatifs suffisants et ce, malgré les promesses faites lors des réunions préliminaires de chantier, la signalisation inexistante et ce, à des endroits stratégiques de la chaussée de Gand pour indiquer clairement les emplacements disponibles, quand il y en a.

Il faut relever également la saturation des emplacements des rues avoisinantes qui ne peuvent absorber le trafic comme il faut déplorer la perte de la clientèle qui renonce à faire ses courses après avoir circulé un temps considérable en vue de trouver un emplacement libre, et l'intransigeance journalière d'une Police aguerrie à verbaliser.

Le deuxième point qui est également important a trait au facteur de la dynamique économique : absence de pro-activité et de volonté politique pour pallier la dégradation économique, manque de concertation et d'implication de l'Echevinat en charge du commerce, plan d'action inexistant, commerçants voués à eux-mêmes, manque ou très peu de communication, sentiment de malaise et de pression inconfortable.

Devant ce constat alarmant et l'inquiétude grandissante, il y a lieu de réagir urgemment, sous peine de voir notre belle artère commerciale disparaître à jamais. Je vous rappelle que l'association des commerçants a mené tant bien que mal des actions afin de promouvoir la chaussée de Gand et ses commerces. En effet des actions ont été menées pour attirer davantage de clients et, surtout, une clientèle nouvelle au-delà des frontières de la Commune de Molenbeek. Pour les raisons évoquées, nous constatons actuellement un glissement vers d'autres artères commerciales des Communes avoisinantes.

Alors, mes questions sont très simples et demandent des réponses concrètes, car il s'agit d'un problème en effet très concret. Comment comptez-vous remédier au plus vite au problème du parking - ça a déjà été évoqué, mais les réponses restent insuffisantes - et comment comptez-vous gérer la nouvelle problématique du trafic infernal ? Pourriez-vous nous communiquer clairement votre plan d'action pour redynamiser le secteur économique ? Quelles sont vos actions concrètes, compte tenu de l'ampleur du sujet et de l'importance de la dynamique commerciale dans la vie de notre Commune, des recettes communales importantes, voire des taxes ? Quelle est votre ambition et volonté politique dans la reconsidération budgétaire pour 2014 ? Et enfin, comment expliquez-vous l'incohérence budgétaire qui se traduit au niveau des chiffres des années 2013 et 2014, dépenses par rapport aux recettes et ce, tant au niveau budget ordinaire qu'extraordinaire ? En effet, on constate que les dépenses prévues pour 2014 sont de l'ordre de 89.000 euros, et les recettes ? (Evidemment il y a les droits de passage qui sont importants). Donc, on se pose quand même pas mal de questions par rapport à cette cohérence budgétaire, par rapport à une ambition politique, compte tenu du fait que l'économie et le commerce sont très importants pour notre Commune.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Monsieur l'Echevin, vous avez la parole.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Je vais essayer d'être sympa aujourd'hui, parce que c'est une interpellation qui a été introduite, il y a belle lurette, suite à ma remarque, la dernière fois, relative au fait que le Conseiller Achaoui n'était pas présent pour interpellier. J'avais trouvé cela dommage, dommage surtout de faire travailler les membres de l'Administration. Mais c'est une très bonne chose qu'il ait pu la réintroduire. Ainsi ça permettra, à travers quelques explications,

de clarifier les choses par rapport à ce qui se passe plus particulièrement autour de l'artère commerciale de la chaussée de Gand dans le vieux Molenbeek.

Concernant les deux dernières questions ayant trait à l'aspect budgétaire, Monsieur Achaoui, nous avons longuement débattu de la question à l'occasion de la présentation du budget le mois dernier. Je vais donc me contenter de répondre aujourd'hui à vos trois premières questions et, dans un premier temps, à celle relative à la problématique du parking. Effectivement, nous avons tous pu le constater, suite aux travaux qui se déroulent sur la Place communale, il y a un problème de congestion de certaines artères dans le Vieux Molenbeek. Il faut rappeler quand même que ces travaux qui ont été décidés en 2010 ont pour objectif de finaliser une place qui sera une place remarquable, une place partagée où il y aura une circulation limitée. Et c'est un choix politique fait sous l'ancienne législature que nous assumons pleinement. Des engagements ont été pris par rapport à des entreprises, par rapport au pouvoir subsidiant. Nous réalisons donc ce qui a été décidé, bien que nous sachions que cela va causer évidemment quelques préjudices aux commerçants. Des préjudices dans un premier temps, parce qu'il va y avoir une suppression des places de stationnement. Face à ces conséquences de déplacement des places de stationnement, le Collège a décidé d'essayer de trouver des alternatives. Contrairement à ce que vous affirmiez, Monsieur Achaoui, il n'y a pas une passivité de la part du Collège mais, au contraire, une pro-activité. Nous avons pour cela travaillé en concertation avec le noyau commercial que vous évoquiez. L'association des commerçants ainsi que des commerçants ont été consultés dans le but d'essayer de trouver ensemble des solutions alternatives. Il est vrai que nous tenons un discours réaliste aux commerçants et que nous ne nous ne recourons pas à des formules destinées à contenter tout le monde. Néanmoins nous avons fait plusieurs propositions dont celle qui consiste à trouver des moyens de stationnement par rapport au flux de clients qui viennent tous les jours à Molenbeek. Et contrairement à ce que vous affirmez, nous avons ici des études très sérieuses qui ont été menées par la Région et qui arrivent à la conclusion que le noyau commercial du centre historique de Molenbeek n'est pas en train de dépérir. Au contraire, le nombre de clients augmente tous les jours. C'est ainsi l'une des artères les plus importantes de Belgique en termes de taux de fréquentation par rapport à la moyenne nationale. Par rapport au fait que les clients se déplacent, contrairement à ce qu'on croit, en voiture, il faut remarquer que c'est une erreur de le penser, car selon une étude qui a été faite en 2011, il est démontré que la grande majorité, soit près de 75 %, viennent dans le noyau commercial soit à pied, soit en transports en commun. Et c'est important de le rappeler.

Pour pouvoir aider les gens qui viennent en voiture, nous avons identifié deux parkings : le premier que vous connaissez très bien, est celui de la rue Brunfaut. Et pour y accéder, contrairement à ce que vous dites, nous avons mis en place une signalétique provisoire. Provisoire, pourquoi ? Parce qu'il y a un plan qui sera mis en œuvre et qui porte sur une signalétique qui sera mise en place au niveau de l'ensemble de la Commune – mon collègue pourra éventuellement le confirmer. Pour l'instant, nous avons installé une signalétique provisoire et nous avons aussi adressé une demande à la Région, de sorte à pouvoir accéder plus facilement à la rue Fernand Brunfaut. Vous savez que la chaussée de Gand jusqu' au pont sur le canal, c'est un sens unique, et nous avons fait une demande pour pouvoir utiliser cette partie de l'artère en double sens et accéder ainsi plus facilement à la rue Brunfaut. Ça c'est une mesure concrète que le Collège, en concertation avec les commerçants, a décidé de prendre comme il a demandé aussi de solliciter la participation de gestionnaires de parkings privés. Et pour ce faire, nous avons pris contact avec le parking qui se trouve rue Delaunoy et une signalétique spécifique va être ajoutée à celle indiquant la rue Fernand Brunfaut pour permettre aux commerçants de pouvoir bénéficier d'une clientèle qui pourra, dès lors, stationner ses véhicules rue Delaunoy où se trouve - je le rappelle - un parking avec une centaine d'emplacements. Cela va permettre ainsi de

soulager les automobilistes qui viennent faire leurs courses dans le noyau commercial du Molenbeek historique.

Comment gérer la nouvelle problématique du trafic infernal ? Comme vous le savez, il y a un Plan de mobilité que nous mettons en œuvre, même si nous sommes pour l'instant un peu pénalisés par les travaux et il faut attendre la fin pour pouvoir se rendre compte que les différentes mesures que nous avons prises vont pouvoir faciliter la vie des commerçants.

En matière de développement économique - apparemment c'est votre dada - vous sous-entendez avec force une certaine inactivité de la part de l'Echevin et des services. Et je tiens à vous dire que vous devez vraiment vous rassurer, parce qu'il y a non seulement des gens très compétents au sein de cette Commune – je parle de la Maison communale, du Centre d'Entreprises – mais aussi de tous les acteurs et opérateurs du développement économique avec qui nous travaillons de concert, main dans la main. Et contrairement à ce qu'a dit tout à l'heure le Conseiller Jeff Van Damme qui s'est félicité que l'Echevine de la Jeunesse ait présenté un plan destiné à mettre en place des projets à l'attention des jeunes, le service du Développement économique va venir bien évidemment dans les prochains mois avec un plan de développement économique local par lequel nous allons pouvoir vous exposer toutes les mesures qui vont être prises dans l'objectif de soutenir le développement économique, parce que je fais partie des gens – et le Collège partage la même vision que moi – qui sont convaincus qu'on ne peut développer ni l'emploi, ni la richesse sur un désert économique.

Nous allons donc venir avec des propositions très concrètes pour pouvoir aider les commerçants et les PME de cette Commune. Et cela se fera évidemment en concertation avec la Région et le pouvoir fédéral.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Mon collègue a été assez complet. Je voudrais revenir un peu sur l'aspect mobilité. Effectivement, une étude régionale a été menée entre 1999 et 2011 pour analyser le mode de déplacement de la clientèle de quatre noyaux commerciaux bruxellois que sont les noyaux Wayez, Fripiers, Goulot, Louise et Place Dumon. Il s'avère que l'automobile est le mode de déplacement utilisé par seulement moins de 15 % de la clientèle dans les trois premiers noyaux commerciaux et de 40 % dans les quatre. Et dans tous les cas, les modes de déplacement principaux pour s'y rendre, sont les transports en commun et la marche.

Sur le plan évolutif, on passe d'une moyenne de 25 % de déplacements en voiture en 1999 à 16 % en 2011. Les autres modes de déplacement sont en augmentation.

L'étude régionale montre également que les commerçants surévaluent le nombre de leurs clients se déplaçant en voiture et sous-estiment le nombre de leurs clients se déplaçant en transports en commun et à pied. A titre d'exemple, rue Wayez, alors que les commerçants estimaient à 39 % leur clientèle automobiliste, celle-ci ne représente en réalité que 9 %. On peut dès lors comprendre l'inquiétude des commerçants, car elle

correspond à l'image qu'ils se font de leur clientèle. En conséquence, il est essentiel d'améliorer avant tout le confort des piétons pour améliorer l'attractivité des commerces, ce qui est l'objectif de l'aménagement de la Place communale.

Il suffit de se rendre rue des Fripiers pour constater que le nombre de piétons, et donc de clients, a fortement augmenté depuis qu'elle est devenue piétonne.

Concernant la clientèle se rendant en voiture qui devrait représenter 15 % de la clientèle, comme pour les autres noyaux commerciaux, le parking Brunfaut est l'alternative au stationnement sur la Place communale. On remarque d'ailleurs une augmentation de sa fréquentation le samedi et le dimanche. Pour les non-Molenbeekoïses, le stationnement est moins cher qu'en surface, pour une durée supérieure à 3 heures. Concernant la visibilité du parking, des panneaux ont été placés ce mois-ci. A plus long terme, des panneaux indiquant le nombre de places disponibles seront installés dans le cadre d'un plan régional de télégestion des parkings. Ce qu'il faut savoir par rapport au parking Brunfaut, contrairement à ce qu'on croit, c'est qu'il y a constamment entre 40 et 100 places de libres. C'est donc l'endroit vers où les commerçants devraient orienter leurs clients.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Gypers.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

J'ai attentivement entendu les réponses qui ont été formulées. J'ai fortement écouté cette ambition de vouloir développer un certain nombre de choses sur le plan économique. Mais à la lecture des chiffres qui ont été avancés pour 2014, je m'interroge parce que, pour le poste 'dépenses' concernant la rubrique commerce-industrie, rien que pour le poste de fonctionnement, je vois que c'est 56.000 euros, un transfert de 24.000 euros, pour un total de 80.000 euros, ça c'est pour l'année 2014. Donc, expliquez-moi comment avec une telle ambition, avec une redynamisation complète du secteur économique de notre artère commerciale, etc, avec un budget limitatif de 80.000 euros, on veut être ambitieux. Alors je peux comprendre que, au niveau théorique, on puisse formuler un certain nombre de choses, mais restons pragmatiques par rapport aux besoins et par rapport aux moyens qu'on a surtout. Donc je m'interroge, je m'inscris dans cette volonté de vouloir redynamiser ; mais encore une fois, l'élément budgétaire est un outil essentiel. Deuxième point, on a évoqué la question des possibilités de parking rue Delaunoy et autres. Il faut signaler que celui de Delaunoy est sollicité par pas mal d'institutions telles que Bellevue, telles que les mosquées. Il ne faut donc pas se leurrer à cette évocation qui consiste à dire que Delaunoy va être la solution en termes de parking. On évoque des possibilités d'emplacement au niveau Brunfaut, alors une question : comment orienter les gens qui viennent faire leurs courses vers cette solution-là ? Donc, il y a un manque de communication et c'est ce que je déplore aujourd'hui.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

29. Interpellation déposée par Monsieur Achaoui relative à la politique sportive et au dysfonctionnement et mécontentement de certaines équipes sportives.

Interpellatie ingediend door de Heer Achaoui betreffende het sportbeleid, het slecht functioneren van, en de ontevredenheid bij sommige sportteams.

M. le Président :

Monsieur Achaoui, vous avez la parole.

M. Achaoui :

Monsieur l'Echevin, force est de constater que Facebook est un outil d'information fortement utilisé. Il permet aisément au citoyen d'exprimer son point de vue, de faire connaître son mécontentement et de faire entendre ses revendications diverses. Récemment, notre club-phare qui évolue en Nationale, a dû s'expatrier dans une autre Commune pour jouer son match de championnat ! Faute de cette solution de dernière minute, l'équipe aurait enregistré un forfait et une amende. Cette mésaventure s'est déjà produite par le passé. Outre ces faits précis, il faut signaler aussi certains dysfonctionnements comme, par exemple, ceux du club *RWDM-FC Brussels* – ce dossier fera l'objet d'une interpellation toute particulière – ou encore la fermeture de la piscine qui a été longuement évoquée, ainsi que les travaux de la Salle du Sippelberg et les retards qu'ils accusent, retards largement relatés dans Facebook. Ce qui, incontestablement, porte atteinte à l'image de notre Commune et à l'Echevinat des Sports en général. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître que la pratique des sports est essentielle à tous points de vue. Les recommandations incessantes vont dans ce sens et nous encouragent tous à la pratique d'un sport. Cependant, les recommandations et la volonté ne suffisent pas, il faut des moyens et une réelle politique sportive. Et c'est là où les choses semblent se compliquer. En effet, après analyse des moyens budgétaires largement insuffisants programmés pour 2013 et 2014, on ne voit pas comment vous comptez redynamiser la nouvelle politique sportive avec une marge de manœuvre budgétaire quasiment inexistante. Vous avez prôné le changement et l'innovation, mais de quel changement parliez-vous et à quand cette fameuse innovation ?

Outre ces interrogations, voici mes questions précises : que comptez-vous faire pour remédier définitivement à la problématique de l'équipe de foot en salle et d'autres équipes qui se voient ainsi pénalisées, ainsi que pour sensibiliser la population à davantage de sports ?

Merci beaucoup pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Monsieur l'Echevin, vous avez la parole.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Je vais être un tout petit peu moins gentil dans le cadre de mes réponses, parce qu'ici, on sent véritablement une animosité à travers cette interpellation qui, je le rappelle, a été présentée après que Monsieur Achaoui travaille ou plutôt collabore comme entraîneur au sein de l'école de foot. Et depuis que nous avons mis fin à cette collaboration, subitement il est sorti de sa léthargie, et enfin il a trouvé sa fonction de Conseiller communal, et c'est une très bonne chose pour le fonctionnement démocratique de notre Conseil.

Avant de répondre plus précisément à vos questions, Monsieur Achaoui, je voudrais vous dire très sérieusement par rapport à la politique sportive, il faut quand même reconnaître qu'en termes d'héritage, ce n'est pas un héritage glorieux que j'ai entre les mains. Ce soir, vous avez évoqué le problème de la piscine, mais aussi toute la gestion du FC Brussels avec tous les travaux qui devaient être faits dans les infrastructures, ainsi que le fonctionnement de Molenbeek Sport qui fonctionnait de manière très archaïque. Je voudrais vous rappeler quand même que ces structures coûtent énormément chers aux contribuables molenbeekois, parce que, en tout cas au niveau de la présidence, il y avait quelqu'un qui n'avait malheureusement pas pour ambition d'améliorer le fonctionnement et ainsi de faire des économies aux citoyens molenbeekois. Et donc, Monsieur Achaoui, le fait auquel nous sommes confrontés aujourd'hui, étant très important, et je peux vous le dire, que nous sommes en train d'entamer de très grandes réformes, comme par exemple, nous sommes en train de revoir toute la structure de Molenbeek Sport, qui je vous rappelle, fonctionne depuis 20 ans de la même manière, et qui est un coût extrêmement important pour les Molenbeekois, et ceci est un travail énorme, titanesque, qui nécessite un groupe de travail, d'accompagnement avec différentes instances, que ce soit au niveau de la Fédération de la Ville de Bruxelles, au niveau de l'ADEPS, mais aussi au niveau des spécialistes des finances. Nous allons dans les prochains mois proposer une nouvelle structure juridique qui va redynamiser l'ensemble de nos infrastructures et aussi faire en sorte qu'il y ait des économies d'échelle, qu'on puisse bénéficier des moyens auxquels nous n'avons jamais pu prétendre parce que malheureusement, la direction de Molenbeek Sport, je pense ici au niveau politique évidemment, n'a jamais pris la peine de faire les démarches nécessaires pour soulager les deniers des Molenbeekois.

Et donc, par rapport au problème que vous soulevez concernant le club, d'abord je vous rappelle, cher Monsieur, que je ne suis pas responsable de la gestion des salles, que la gestion des salles et l'infrastructure se fait par le Molenbeek Sport. Donc l'Echevin des Sports ne s'occupe pas des réservations et ne peut pas savoir si une réservation a été annulée ou pas. Alors je voudrais, cher Conseiller, vous lire un courrier. Un courrier qui m'a été adressé par les responsables des deux plus importantes associations molenbeekoises, entre autres celle qui est évoquée par rapport à ce problème d'occupation de salles. Il m'a été adressé le 20 janvier, lorsque cette polémique d'occupation des salles a été commentée sur Facebook. Les responsables ont trouvé assez odieux cette récupération politique, donc ils m'ont adressé un courrier. Un courrier que je m'empresse de vous lire :

« Monsieur l'Échevin, par la présente, nous souhaitons réagir à l'interpellation au Conseil communal ce mercredi 21 janvier. »

Je vous rappelle quand même que cette interpellation date depuis quelques mois.

« La polémique concernant la salle de sports est survenue suite au fait qu'une de nos équipes de projet foot de salle Molenbeek n'a pu jouer deux rencontres en compétition à la Ligue francophone de football en salle. Très étonné des réactions politiques, nous ne comprenons pas l'ampleur des débats, surtout que celui-ci semble ne pas être basé sur les faits. Permettez-moi de vous communiquer les faits. »

Donc, Monsieur Achaoui, ça précise en fait que vous essayez de récupérer effectivement un fait qui n'a pas lieu d'être traité ici au Conseil communal.

« Permettez-moi de vous communiquer les faits. Depuis quelques années, déjà la LES et D'broej, deux associations du centre de la Commune de Molenbeek, offrent la possibilité à une centaine de jeunes entre 7 et 18 ans, de pratiquer le foot en salle. Afin de mutualiser les forces et offrir une meilleure qualité, nous avons décidé de fusionner les deux

clubs à partir de la saison 2013-2014. La fusion permet la création d'un centre de formation en football en salle. Une équipe sénior en deuxième nationale sera l'image de marque du club et donne des perspectives pour les six équipes de jeunes, diabolins, pré-minimes, minimes, cadets, scolaires et l'équipe réserve. Foot salle Molenbeek veut être un moyen pédagogique et éducatif pour suivre les jeunes socialement, des écoles de devoir, des week-ends d'étude et des camps sportifs sont des outils qui permettent de faire le lien. Afin d'officialiser la collaboration entre la LES et VMGAJM, une convention a été signée fin novembre. Concernant les faits qui ont suscité la polémique, il s'agit de l'occupation d'une heure de salle de sports à la salle de Sippelberg. En effet, l'équipe réserve en compétition en troisième provinciale utilise la salle un lundi sur deux pour les rencontres à domicile. Le lundi 9 décembre, jour de l'incident, l'accès à la salle de sport nous a été refusé car la facture de la location de la salle n'aurait pas été payée. La gestionnaire de la salle a pris la liberté d'informer la Ligue francophone, ce qui était à mes yeux et aux yeux du Conseil d'association, une erreur et ça lui a été signalé, donc elle a contacté la Ligue francophone de football en salle pour annuler la rencontre. Les conséquences sont un forfait de 0/5 et une amende pour le club. Ceci a suscité une révolte auprès des bénévoles encadrants, notamment sur Facebook ».

Je vous épargne de la lecture de toute la lettre, car c'est une lettre de 3 pages. En résumé, ce qu'il faut savoir, c'est que l'occupation de la salle de sport le lundi etcétera, nous refusons toute récupération politique. Ce qui nous intéresse, c'est que les responsables politiques de cette Commune puissent œuvrer dans l'intérêt de tous les clubs sportifs de la Commune, et donc très clairement ici, Mesdames, Messieurs, il est indiqué noir sur blanc que premièrement, la Commune n'est pas responsable de ce qui s'est passé, et deuxièmement qu'il réfute toute forme de récupération. Et alors, j'invite ici les personnes qui sont tentées de faire de l'électoratisme à un cent, de faire attention avant d'instrumentaliser les jeunes des clubs sportifs de notre Commune. Ça, c'est une deuxième chose.

Troisième chose par rapport au budget, et bien, oui Monsieur Achaoui, les budgets sont les mêmes, ils n'ont pas évolué, ce sont les mêmes. Et nous allons, je vais vous le dire en guise d'introduction, nous allons réorganiser Molenbeek Sport. Nous avons l'ambition de le transformer en réseau sportif, avec une reconnaissance ADEPS qui va nous donner des moyens importants, nous allons pouvoir faire des économies d'échelle, des économies en recevant des subventions pour engager du personnel, et donc nous allons ainsi pouvoir utiliser au mieux les moyens dont nous disposons, parce que nous n'avons pas de moyens élastiques, et ça, nous l'assumons, en faisant en sorte de gérer les moyens financiers de la Commune avec parcimonie, et contrairement à ce que vous insinuez, nous ne sacrifions pas les clubs de sport, nous ne sacrifions pas nos jeunes en faveur d'autres postes.

Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le Président.

Deux petites précisions, c'est vrai que vous avez été méchant, moi je vais être plus vrai. Concernant la situation du RWDM, je n'étais pas entraîneur, j'étais directeur sportif adjoint, nuance ! Donc, je vous rappelle quand même qu'il y a une différence importante.

Deuxième élément, je vous rappelle que nous sommes tous des Conseillers communaux, donc nous sommes des représentants des citoyens, d'individus, on est là pour relayer un certain nombre de problèmes, sinon quelle est notre utilité ? Qu'il soit important ou pas, conséquent ou pas, mais notre devoir est de conscientiser. Je peux comprendre que vous ne soyez pas responsable en ligne direct, néanmoins vous êtes responsable de l'infrastructure sportive et la gestion des salles fait partie de cette gestion. Donc, c'est trop facile de venir évoquer aujourd'hui que vous n'êtes pas responsable, que ce sont d'autres qui sont responsables, c'est beaucoup trop facile. Donc cela demande quand même une prise de responsabilité.

Deuxième élément par rapport à des éléments qui sont beaucoup plus probants, vous dites que les moyens sont les mêmes qu'en 2013. Je vous rappelle quand même, et les chiffres sont là, un exemple : sport – subside aux organismes était de 108.000 euros, il n'est plus que 102.000 euros pour 2014.

M. l'Echevin El Khannouss :

C'est énorme, c'est extraordinaire.

M. Achaoui :

Attendez, attendez, j'y arrive. Un autre poste, c'est bien que vous me rappeliez le subside régional pour les clubs sportifs, les 500.000 euros ne sont plus que 350.000 euros.

M. l'Echevin El Khannouss :

Régional. Voilà, vous le dites, régional. Qu'est-ce que la Commune a à voir ? Arrêtez de dire des bêtises.

M. Achaoui :

Attendez, laissez-moi aller jusqu'au bout.

M. le Président :

Allez-y, Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Un bon Echevin, c'est celui qui trouve les outils. Alors, si pour vous, aujourd'hui, l'entité régionale ne constitue pas en soi un outil important, alors on peut barrer, supprimer un certain nombre de compétences au niveau local. Pour un certain nombre de choses, vous dites que vous êtes le tributaire d'un certain nombre de subsides au niveau régional. Et aujourd'hui, comme par hasard aujourd'hui, vous n'êtes pas tributaire de cela. Soyez cohérent par rapport à votre formulation et par rapport à vos réponses. Alors affirmer aujourd'hui que vous êtes statu quo par rapport à 2013, je dirais que non. Donc les dépenses sont moindres, les recettes également. Moi je pose légitimement la question et vous n'avez pas répondu à un certain nombre de mes questions. Mais ce n'est pas grave, vu l'heure, je ne pense pas qu'il soit très éloquent d'évoquer la chose. Je reste sur ma faim par rapport à cette ambition que vous promulgez systématiquement, vous allez revaloriser, vous allez redynamiser, vous allez concerter, vous allez créer un certain nombre de choses, mais vous ne disposez quasiment d'aucun moyen probant par rapport à la réalisation de ceci. Donc je m'interroge, et c'est légitime, pour revenir à la citoyenneté, nous sommes responsables, et nous sommes là pour représenter notre peuple, qu'il soit un groupe

crépuscule ou pas, plus important ou pas, nous sommes là pour relier un certain nombre de choses, parce que notre mission avant tout, c'est de rapporter un certain nombre de faits, que ça vous plaise ou pas.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Vu l'heure tardive et vu l'accord qui a été pris entre les différentes personnes qui ont présenté des interpellations, je vous propose de les reporter au prochain Conseil qui aura lieu la semaine prochaine mardi.

Nous avons encore un huis clos, il y a quatre ou cinq points à devoir passer. Ça, malheureusement, ça doit venir.

Meneer Berckmans, u heeft het woord.

M. Berckmans :

Geen probleem om de interpellaties volgende week te houden. Ik wil alleen vragen of wij die opnieuw moeten indienen ?

Dhr. de Voorzitter :

Nee, het is in orde.

Donc, ce n'est pas nécessaire de réintroduire les interpellations, pour ceux qui les ont introduites. Elles sont transférées automatiquement au Conseil prochain.

Voilà, si je peux bien demander aux personnes de bien vouloir quitter la salle, pour que nous soyons libérés rapidement.

L'incident est clos.

Je clos la séance publique.

La séance publique est levée.
De openbare zitting is opgeheven.